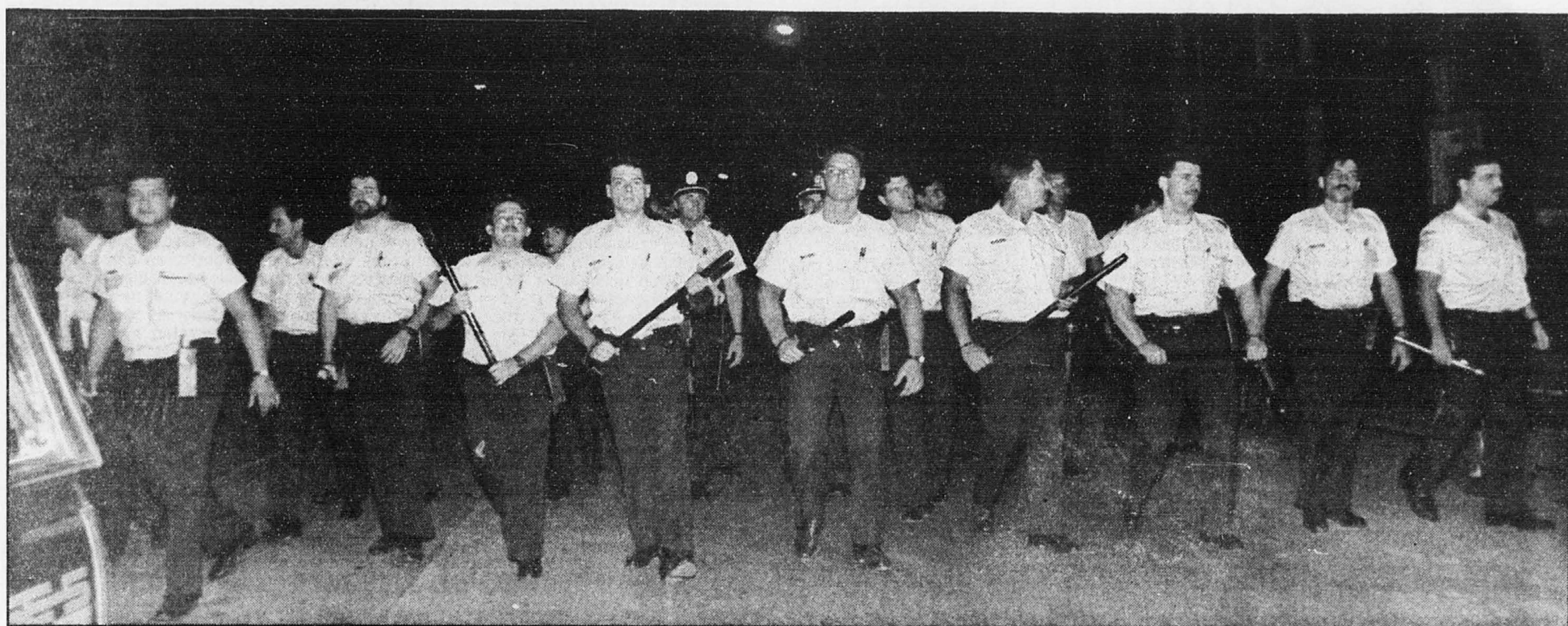




En juillet 1990, les policiers du poste 25 se sont rendus en force mettre fin à un party privée d'homosexuels.

La brutalité policière est-elle en hausse ou en baisse?

SUZANNE COLPRON

Le 14 décembre, des policiers de la CUM, dont une femme, rouaient de coups Richard Barnabé, un chauffeur de taxi déprimé à la veille de Noël.

Cette affaire, qui a valu aux six policiers mis en cause des accusations au criminel, doit se poursuivre devant les tribunaux le 4 juillet. Elle pose une fois encore la question de la brutalité.

Est-ce un cas isolé? Ou le plus récent incident d'une série noire?

Il y a plus de plaintes devant le commissaire à la déontologie policière, plus de cas dans les journaux et plus de cas devant les tribunaux. Pas une semaine ne se passe sans que des policiers fassent l'objet de dénonciations du public pour avoir utilisé une force excessive, effectué des fouilles, des arrestations, des perquisitions sans mandat.

Y a-t-il augmentation de la brutalité policière au Québec? On pourrait le croire. Rappelez-vous le matraquage de la soirée «techno-rave», au Palais du commerce, en mai 1993; le «kiss-in» homosexuel qui a pris fin dans la violence, en juillet 1990. Et tous les incidents raciaux qui ont culminé avec les affaires Allan Gosset, Leslie Presley et Marcellus François.

Les policiers affirment pourtant le contraire. La police est de moins en moins brutale, dit-on dans le milieu. Elle abuse moins de son autorité et de son pouvoir. Les interrogatoires à coups de bâton, c'est bien fini.

Les criminologues et spécialistes interrogés par *La Presse* sont aussi de cet avis: la violence policière a diminué au Québec au cours des 10 et même des 20 dernières années. Les lois, les mesures disciplinaires, le code de déontologie policière ont fait leur œuvre.

Ces mêmes policiers et spécialistes admettent, cependant, que la brutalité existe encore et que les mécanismes en place ne suffisent pas à calmer les «beux». «La preuve, c'est que les lois

sont là, les congédiements sont là. Il y a toujours eu des policiers punis dans le passé. Et il y a encore des actes de brutalité», dit Roland Bourget, ancien chef de la police de la CUM, qui vient de terminer un mandat de quatre ans à la tête de la police de Sainte-Foy.

Même son de cloche chez les avocats chargés de défendre les victimes de cette violence. «Allez au palais de justice de Montréal, le samedi midi. Vous y verrez les prévenus arrêtés le vendredi soir; il y a presque toujours des yeux au beurre noir», lance l'avocat de Richard Barnabé, Pierre Goulet. «La brutalité policière, c'est courant», insiste-t-il.

Me Alain Arsenaault, qui poursuit actuellement une dizaine de policiers au civil dans autant de dossiers d'abus de force et d'abus de pouvoir (il refuse deux affaires pour chaque cause qu'il accepte), va plus loin: «Il y a plus de brutalité policière qu'il y a 20 ans et les causes sont plus dramatiques. Les policiers en cause sont souvent des jeunes, intelligents. Ils sont passés par le cégep, par l'Institut de police du Québec, et ils ont suivi le cours sur la Charte des droits.»

Souvent des petits gestes

Cette brutalité, disent-ils, souvent moins visible que dans l'affaire Barnabé, se manifeste tous les jours dans des interventions de routine, des gestes banals et quotidiens. «Les motifs de poursuite vont d'une arrestation sans raison, aux insultes, aux tapes sur la gueule et au tabassage, souligne Me Arsenaault. Il y a des tonnes et des tonnes d'incidents. Et beaucoup de policiers baveux; les jeunes sont pires que les vieux.»

Roland Bourget renchérit: «Le policier a tendance à utiliser son pouvoir de façon arrogante. Et cela dans une foule de petits gestes. Il faut se rappeler que chaque incident majeur commence par une petite affaire. Mais la vraie brutalité est exceptionnelle: ce n'est plus dans les moeurs. À ce titre, l'affaire Barnabé est exceptionnelle, assure l'ancien chef de police. Il va y



Richard Barnabé et son avocat Pierre Goulet.

en avoir d'autres, c'est inévitable, les humains étant des humains.»

Qui sont-ils, ces policiers brutaux, impatientes et souvent impolis? Et combien sont-ils?

De l'avis de M. Bourget et de membres du SPCUM rencontrés par *La Presse*, les policiers ayant un comportement déviant, potentiellement agressif et violent, représentent 10 p. cent des effectifs. Me Arsenaault, qui s'occupe des dossiers de brutalité policière depuis 13 ans, avance le pourcentage de 25 p. cent.

Ce sont toujours les mêmes policiers, nous a-t-on confié, qui reviennent au poste de police la chemise déchirée. Toujours les mêmes aussi qui accusent des citoyens d'entrave et de voies de fait sur des agents. Est-ce un hasard? Les policiers ne semblent pas le croire. De plus en plus d'entre eux désapprouvent cette conduite. «Ils ne peuvent que nous attirer des ennuis», disent-ils. Pourtant, personne ne les dénonce. Et le Service de police ne les congédie pas.

M. Bourget fait valoir que la brutalité va disparaître des moeurs policières le jour où la majorité des policiers seront convaincus qu'elle ne doit pas exister. Pour l'instant, ils sont encore trop peu nombreux.

«Les lois et les codes ne changeront rien à la situation. Ce sont des incitatifs, bien sûr. Mais les choses resteront ce qu'elles sont tant que les policiers n'auront pas décidé eux-mêmes que

c'est inacceptable. Dans le temps, il y avait de la corruption. Les policiers acceptaient un 10 \$ au lieu de donner une contravention. Puis un jour, ils ont décidé que c'était inacceptable et ne l'ont plus fait. La même chose va se produire avec la brutalité. Les policiers qui commettent des actes de violence vont être marginalisés au sein de la police et vont devoir rentrer dans le rang.»

Le poids du silence

Le problème, c'est que dans cette affaire comme dans bien d'autres, les policiers se protègent entre eux. La culture policière le voulait ainsi, il y a 20 ans, et le veut toujours ainsi. Il y a des choses qui changent et d'autres qui semblent immuables. La police se serre les coudes dans les moments difficiles. «Et tous les autres, ceux qui regardent sans rien faire et qui rigolent en voyant leurs collègues taper sur les détenus, sont aussi coupables», dit Me Arsenaault.

Dans le cas Barnabé, il y avait 11 policiers au poste 44 le soir de l'incident. Qu'ont-ils fait tandis que le pauvre homme, sauvagement battu, hurlait du fond de sa cellule? Rien du tout. Pas un seul n'a bougé. Ils auraient pourtant dû procéder à l'arrestation de leurs collègues pris en flagrant délit de voies de fait. La loi les y oblige.

Cette situation inquiète l'ancien chef de police Roland Bourget. «Le policier qui est témoin d'un acte de brutalité commis par un de ses collègues a le devoir de l'arrêter. Or, on sait très bien qu'il ne le fait pas actuellement. Il ne va pas non plus témoigner en cour contre lui.»

Me Pierre Goulet raconte que les policiers se sont réunis le lendemain de l'arrestation de Barnabé dans un poste de police. Un psychologue et un représentant de la Fraternité des policiers de la CUM sont venus les conseiller. Après quoi, les policiers ont rédigé leur rapport sur l'affaire. Ces informations accréditent une fois de plus la thèse voulant que les policiers se placent au-dessus des lois. Des citoyens,

en pareille situation, n'auraient jamais eu droit à tel traitement.

En doutez-vous un seul instant?

Non, tout le monde sait que beaucoup de policiers grillent les feux rouges, se contentent de ralentir aux arrêts obligatoires, roulent trop vite même quand cela n'est pas nécessaire. Et que très peu mettent de l'argent dans les parcomètres.

Les gens ne sont pas dupes. Un sondage réalisé en janvier démontre que si une majorité de citoyens (74 p. cent) fait confiance à sa police, près de la moitié d'entre eux croient que les policiers ne sont jamais punis pour les erreurs qu'ils peuvent commettre; il serait donc inutile de porter plainte contre eux. Et un pourcentage presque aussi élevé pense que les policiers agissent souvent avec brutalité, qu'ils abusent de leur pouvoir et ne respectent pas les règlements qu'ils doivent faire respecter.

Me Goulet et Me Arsenaault sont d'avis que les sanctions disciplinaires prononcées par les corps de police et le comité à la déontologie policière sont insuffisantes pour dissuader les policiers d'abuser de leur pouvoir et de leur autorité. «Il est urgent que ça arrête, dit Me Goulet. Il ne faudrait pas de cas Barnabé trop souvent.»

L'avocat de la famille Barnabé croit que ça va prendre une punition exemplaire. Et cette punition, il ne détesterait pas la donner. Me Goulet compte, en effet, déposer une poursuite au civil d'au moins six millions contre les six policiers de la CUM accusés d'avoir battu le chauffeur de taxi, réduit à un état neuro-végétatif. Si l'affaire ne se règle pas hors cour, comme c'est souvent le cas, mais après un jugement, il promet de faire exécuter la décision contre les policiers, plutôt que contre la CUM.

«La loi me permet de saisir les biens, les meubles, et les immeubles de ces policiers. Et c'est ce que je vais faire. Je vais faire payer les policiers avant de faire payer les contribuables.

«Ça, conclut-il, c'est dissuasif.»

Le recours à la force est légitime, affirme le président de la Fraternité

Le président du puissant syndicat de la police de la Communauté urbaine de Montréal, Yves Prud'Homme, nie l'existence de la brutalité policière.

«Les policiers sont amenés à utiliser plus de force qu'antérieurement. Mais le recours à la force est légitime. Il y a en a qui pensent que c'est de la brutalité. Moi, je ne le pense pas...»

Selon lui, l'intolérance du public est plus grande que dans le passé. «Il y a une augmentation de l'intolérance du public et une augmentation des crimes violents, explique-t-il. Il est trop facile de parler de brutalité policière.

«Qu'est-ce que c'est?»

M. Prud'Homme soutient qu'on ne peut pas parler de brutalité quand, dans un événement, il y a utilisation de la force. «Il y a 1 800 000 interventions par année. Un, deux, trois cas font les manchettes et on oublie tout le reste. Les policiers sont des humains.

«La brutalité pour moi, c'est la force gratuite, c'est quelqu'un qui a les menottes et qui se fait frapper. Cela ne devrait pas se produire. Mais abuser de son autorité ne veut pas dire qu'on est

brutal. Il y a une ligne qui est difficile à tracer. Cela dépend du contexte, de l'individu.»

En huit ans à la direction du syndicat de la police de la CUM, M. Prud'Homme se souvient de deux seuls cas de brutalité policière.

Dans le premier cas, le policier a été congédié pour avoir battu un détenu menotté. Le syndicat, note le président, n'avait pas donné suite au grief et l'ex-policier a perdu sa cause devant le Tribunal du travail.

L'autre cas remonte à décembre 1986. C'est l'affaire Francis Ojo pour ceux qui s'en rappellent. Deux policiers de la CUM ont été condamnés à des amendes, en mars 1988, par la Cour des sessions, et mis à la porte par le Service de police, pour avoir battu un Noir de 24 ans. Les deux policiers, Savard et Trépanier, étaient en congé le soir de l'événement; ils ne portaient pas l'uniforme.

M. Prud'Homme, qui ne se souvient pas d'autres cas, admet toutefois qu'il y a du changement au cours des 10 dernières années. «On a fait de la formation, de la sensibilisation, il y a les

sanctions disciplinaires, des sanctions en déontologie; le message est très clair. Les policiers sont plus prudents qu'il y a 10 ans.

«Mais dans le temps, poursuit-il, les criminels étaient moins violents, ils ne se promenaient pas avec des machettes. Il y a un plus grand sentiment d'insécurité, d'impuissance chez les jeunes. Il n'y a plus de place à l'erreur. On se sent de plus en plus incapable d'accomplir notre profession. Les gens sont plus sensibles aux conséquences de leurs actes. La Charte a bouleversé pas mal de choses.»

Contrairement à d'autres, M. Prud'Homme ne remet pas en cause la formation des policiers, qui est, selon lui, une des meilleures au Canada. «Ce n'est pas la perfection, il y a toujours place à l'amélioration. Mais c'est très bien.»

Et dans l'affaire Barnabé, il maintient que les policiers en cause n'auraient pas dû être suspendus sans salaire. On sait que la Fraternité a pris la décision, fort controversée, de payer les salaires des six policiers accusés dans cette affaire, et suspendus sans

solde par le directeur du service, André Duchesneau, le 14 janvier.

Le syndicat assume aussi, cela va s'en dire, les frais d'avocats des accusés.

«On considère que la suspension administrative ne devrait pas exister. C'est en contradiction avec la présomption d'innocence. Des policiers doivent faire vivre leur famille. La pression publique est très forte, les médias véhiculent une seule version des faits», dit M. Prud'Homme.

La Fraternité de la police de la CUM compte 4250 membres, dont 3056 agents de police, 213 lieutenants et lieutenants-détectives, 958 sergents et sergents-détectives, et 26 capitaines et capitaines-détectives. Il y a seulement 60 officiers de direction non syndiqués, ce qui représente 1 p. cent de l'effectif total. Ailleurs, à la police de Toronto, le pourcentage des policiers non syndiqués atteint 8 p. cent; il est de 9 p. cent à la police de Vancouver.

Demain: un cauchemar qui dure depuis trois ans



Le président de la Fraternité des policiers, M. Yves Prud'Homme.

Éditorial

Paul Desmarais
président du conseil
d'administrationRoger D. Landry
président et éditeurClaude Masson
éditeur adjointMarcel Desjardins
directeur de l'informationAlain Dubuc
éditorialiste en chef

La souveraineté: un sujet incontournable

Les sondages politiques sont trop nombreux, se fait-on reprocher, parfois, dans les médias. À tel point que les gens s'y perdent en conjectures quant à l'issue des prochaines élections, tellement les résultats des sondages sont changeants. Qui sera le vainqueur? Pour quelles raisons?



Le Québec, comme le Canada, comme le monde, à l'heure actuelle, est en constante ébullition. Les choses changent, évoluent rapidement. De là l'utilité de prendre une photographie instantanée de l'humeur des Québécois, à périodes plus ou moins fixes, pour mieux saisir ce qu'ils pensent de leurs élus et de la confiance qu'ils sont disposés à leur accorder ou à leur retirer.

Ainsi, alors qu'il y a à peine un mois, on constatait une nette remontée du Parti libéral, due à son nouveau chef, voici que le taux d'insatisfaction à l'égard du gouvernement libéral atteint le niveau où il était, à la fin du règne de Robert Bourassa. Donc, si les prochaines élections générales devaient porter sur un «bon gouvernement», le Parti libéral serait battu. Le nouveau premier ministre Daniel Johnson, même s'il feint d'ignorer le passé, doit porter sur lui les huit ans d'un même gouvernement, la mauvaise conjoncture économique, les déceptions collectives, la morosité populaire.

Le budget de dépenses, déposé jeudi, ne sera pas de nature à l'aider. Plutôt que d'agir en premier ministre responsable, respectant sa parole donnée d'administrateur qui doit réduire sensiblement les dépenses publiques, il a agi en chef de parti qui, à la veille d'une campagne électorale, a remis ses obligations à plus tard. Que la croissance des dépenses publiques atteigne 2,9%, dans la conjoncture actuelle, est regrettable.

La question, à ce moment-ci, est de savoir si la prochaine campagne portera uniquement sur le bilan du gouvernement libéral ou si elle se déroulera comme une sorte de campagne pré-référendaire. Même si les personnes sondées sont nettement favorables à ce que le seul sujet à l'ordre du jour porte sur le choix du meilleur parti qui peut former le prochain gouvernement, il est inévitable que le sujet de la souveraineté du Québec sera débattu. La plus pure logique voudrait qu'une élection soit l'occasion de juger du gouvernement sortant et d'analyser les capacités du parti d'opposition qui veut accéder au pouvoir. Mais la réalité est tout autre.

Comme le Parti québécois est susceptible de prendre le pouvoir, comme le confirme le sondage CROP, publié aujourd'hui dans *La Presse*, et que ce parti a pour objectif fondamental de faire l'indépendance du Québec, ce sujet ne pourra être dissocié du débat politique de la prochaine campagne. Il serait naïf de croire le contraire. Non seulement le Parti libéral aura tout avantage à faire dominer ce débat sur la souveraineté pour

espérer faire oublier ses propres «performances» passées et pour ambitionner de reprendre le pouvoir, mais même M. Parizeau s'est engagé à parler d'indépendance «avant, pendant et après les élections». Il n'y a donc pas d'ambiguïté dans son cas.

Il y aura donc, face-à-face: d'un côté, un fédéraliste qui ne cache pas ses convictions, et, de l'autre, un souverainiste qui proclame ses convictions haut et fort. Les jeux sont donc loin d'être faits. Le sondage est révélateur, à ce sujet: la souveraineté n'emporte pas l'adhésion de la majorité. Les souverainistes, à 41% d'appui, demeurent stables mais minoritaires.

Les stratégies fédérales, particulièrement au sein du Parti libéral du premier ministre Jean Chrétien, souhaiteraient même régler la question, une fois pour toutes, en demandant aux électeurs québécois de se prononcer, aussi bien sur le choix d'un nouveau gouvernement que sur le projet de souveraineté. Ce serait semer la confusion que d'amener les électeurs sur une double voie. Une élection n'est pas un référendum. S'il est incontournable que la question de l'indépendance soit abordée dans une campagne électorale, il ne faut pas en faire une élection référendaire proprement dite, avec vote sur ce sujet. Ce serait un abus de pouvoir pour tenter de confondre les électeurs. Les auteurs d'une telle manigance électorale pourraient en payer le prix dans l'isolement.

Claude MASSON

Le médecin fautif

La principale inquiétude soulevée par la divulgation de la fraude scientifique du Dr Poisson, un oncologue pourtant réputé dans le traitement du cancer du sein, c'est l'ignorance actuelle de l'impact clinique de ses tricheries auprès des ses patientes.



Quels sont les effets réels des falsifications des données? Quels en ont été les effets sur la recherche et sur le traitement? Et, surtout, qui ou quoi peut rassurer les patientes du Dr Poisson, qui ont été inscrites à son protocole de recherche?

Ce n'est pas la soirée d'information, convoquée par le groupe «Sensibilisation au cancer du sein» et tenue mercredi dernier, qui a permis d'éclairer le débat. Cette soirée n'a été que bisbille. Et même si un grand nombre de patientes traitées par le Dr Poisson ne cessent de répéter le plus grand bien du médecin et de le remercier d'avoir sauvé leurs seins, l'inquiétude et le doute s'installent chez d'autres femmes, qui ont subi une tumorectomie (excision d'une tumeur), plutôt qu'une mastectomie radicale.

C'est pourquoi les résultats d'une enquête américaine actuellement en cours sur les dossiers falsifiés sont attendus avec impatience. Entre temps, la création d'un réseau d'information, pour coordonner toutes les données existantes sur le cancer du sein et les rendre disponibles à toutes les femmes, est une bonne chose. La fraude aura au moins servi à ça.

Car cette histoire de grave faute professionnelle sème le doute sur la recherche scientifique. Une fois le blâme porté à l'endroit du Dr Poisson et celui adressé à la direction de l'hôpital Saint-Luc, qui a tu le scandale et qui a négligé d'en informer la Corporation des médecins et les patientes concernées, on fait quoi? Le fait que la recherche à laquelle participait le Dr Poisson ait donné des résultats semblables à ceux de nombreuses études européennes ne règle pas le problème.

Par ailleurs, ce scandale aura permis de s'interroger sur la culture médicale de certains médecins peu enclins à informer correctement leurs patientes sur le pourquoi et le comment des traitements donnés. À retenir pour tout le monde: ne jamais craindre de demander toutes les explications à son médecin. Celui-ci a le devoir de vous les donner. Cela étant dit, la fraude scientifique du Dr Poisson est inexcusable. Elle pourrait inquiéter même les chercheurs qui, bien souvent, doivent se fier à des données transmises par des tiers. À cet égard, ne pourrait-on pas songer à un organisme international de surveillance de la recherche scientifique?

Claudette TOUGAS

Initiative russe

La Russie n'a pas la puissance politique et militaire de l'Union soviétique, dont elle assume la succession. Le gouvernement russe tient, néanmoins, à jouer un rôle politique global.



Dans le cas du siège de Sarajevo, l'initiative du Kremlin a aidé à éviter le recours aux armes. Au Moyen-Orient, ses gestes n'ont aucun poids. En Corée, la Russie pourrait de nouveau apporter une contribution importante au maintien de la paix. Dans ce but, elle vient de proposer de réunir une conférence comprenant les deux Corées, la Chine, le Japon et les USA pour trouver une solution à la crise qui risque de précipiter une nouvelle guerre au sujet du développement d'armes nucléaires par la Corée du Nord.

Les USA et la Corée du Sud préfèrent négocier une solution aux Nations unies, responsables de surveiller l'industrie nucléaire nord-coréenne par l'intermédiaire de l'Agence internationale de l'énergie atomique. La proposition russe a toutefois le mérite de reconnaître que l'escalade redoutée en Corée n'est pas uniquement liée au développement d'armes interdites.

Avec Cuba, la Corée du Nord est le dernier État rigoureusement staliniste au monde. Le président Kim Il Sung consacre environ un tiers du produit national aux dépenses militaires pour isoler son pays des changements politiques et économiques des pays qui l'entourent: la Chine, la Russie et la Corée du Sud. C'est ainsi qu'il a mis en état d'alerte une armée de plus d'un million d'hommes face aux 650 000 de l'armée sud-coréenne.

Le fond du problème est qu'il est extrêmement rare qu'un pays fasse de tels sacrifices économiques pour développer une machine de guerre puissante, avec ou sans armes nucléaires, sans avoir l'intention de l'utiliser. Les discussions au conseil de sécurité tournent autour de l'inspection des installations nord-coréennes et de la préparation d'éventuelles sanctions. Elles pourraient passer à côté du problème plus vaste qui pourrait, en quelques heures, porter la guerre au cœur de Séoul, une ville de dix millions d'habitants.

La conférence proposée par la Russie réunirait uniquement les pays directement concernés par le conflit, dont deux pays qui ont longtemps eu de bonnes relations avec Pyongyang. Il y serait sans doute plus facile d'amorcer un dialogue ouvert avec les hommes de Kim Il Sung, dans ce cadre restreint, qu'à New York, où la Corée du Nord fait figure d'accusée.

Frédéric WAGNIÈRE

...«MENER UNE VIE SIMPLE... ÉVITER TOUT CE QUI PEUT PARAÎTRE VANITEUX...
ÉLIMINER TOUT SIGNE D'OSTENTATION OU DE LUXE...»
TOUT CELA N'ÉTAIT QU'UN VASTE MAINTENDU... UNE ERREUR D'INTERPRÉTATION.



DROITS RESERVES

Faut-il lier commerce international et respect des droits de la personne?

MARCEL ADAM

Traditionnellement, le Parti conservateur était perçu comme le parti du pragmatisme et le Parti libéral comme celui des principes.

Aujourd'hui, les rôles sont inversés, du moins en ce qui concerne les droits humains.

On se souviendra que Brian Mulroney s'était fait le champion des droits de la personne. Un des plus ardents promoteurs des sanctions commerciales contre l'Afrique du Sud pour la force à renoncer à son régime d'apartheid, il avait également sévi contre la Chine, après le massacre de Tiananmen.

Pour sa part, Pierre Trudeau, considérant que le Canada n'avait pas à s'ingérer dans les affaires intérieures des autres pays, n'était pas enclin à dénoncer les abus commis à ce chapitre. Sauf erreur, il n'a dérogé à cette règle de conduite que dans le cas de la Rhodesie et celui de l'Afrique du Sud, par solidarité avec le Commonwealth ou les Nations unies, en décrétant des embargos commerciaux de portée limitée.

Or, voici que le gouvernement Chrétien vient d'annoncer un abandon de la politique conservatrice que, dans l'opposition, les libéraux n'avaient

pourtant pas réprochée: à l'avenir, le commerce international sera dissocié de la question des droits de l'homme.

Il n'en fait cependant pas une question de principe, comme du temps de Trudeau, mais de nécessité. La lutte contre le chômage et le redressement économique exigent de multiplier les efforts pour créer des emplois par un accroissement du commerce international.

Le Canada ne renonce pas pour autant à sa politique traditionnelle de défense des droits de l'homme, rassure le ministre des Affaires étrangères, André Ouellet. Mais, parce que la politique conservatrice a compromis dangereusement les très bonnes relations qui existaient entre la Chine et le Canada, celui-ci ne dénoncera plus les manquements en public mais fera des représentations privées, pour ménager les susceptibilités.

Est-ce à dire que tous les pays seront traités de la même façon? Cette nouvelle politique ne se limite pas à la Chine, précise le ministre qui ne promet pas toutefois que les sanctions économiques contre Haïti, par exemple, seront levées. La diplomatie ne pouvant être la même partout, l'approche variera d'un pays à l'autre, dit M. Ouellet.

Le Bloc québécois a dénoncé avec raison cette politique à double vitesse, qui sera indulgente ou intransigente, selon que le Canada y trouvera ou non son intérêt. C'est cynique que d'afficher des principes à géométrie variable en une telle matière.

À la veille du voyage de Jean Chrétien au Mexique, un pays où les droits de l'homme sont systématiquement violés, plusieurs organismes lui ont fait des recommandations.

Le Comité inter-église des droits humains en Amérique, qui regroupe, en plus de l'épiscopat catholique, dix-sept églises et congrégations, a demandé au gouvernement canadien d'inclure les droits de la personne dans ses discussions commerciales avec le Mexique. Le Conseil des Canadiens, qui regroupe 25 000 citoyens, rappelle au premier ministre qu'il a une occasion unique de réaffirmer l'engagement historique du Canada à protéger les droits humains et la démocratie. Le Centre international des droits de la personne et du développement démocratique, dirigé par Ed Broadbent, a demandé lui aussi à Jean Chrétien de soulever le problème des droits humains devant le président Salinas et de lier cette question au commerce.

Dans un discours prononcé l'autre jour à Montréal, M. Broadbent, reprenant à son compte les paroles du dalai-lama à l'effet que «les droits de la personne et la démocratie sont désormais à l'ordre du jour», concluait par cette pétition de principe:

«Lors de la révision de la politique extérieure canadienne qui s'est amorcée à Ottawa, nous devons chercher à harmoniser nos objectifs commerciaux et nos objectifs de promotion des droits de la personne. Il est temps maintenant pour les gouvernements démocratiques, le Canada y compris, de faire en

sorte que l'esprit d'initiative en matière d'échanges commerciaux s'accompagne d'un intérêt tout aussi vif pour les droits et la démocratie.»

La lutte pour les droits humains est une belle et noble cause que devraient soutenir tous les démocrates libéraux. Mais dans le domaine des relations diplomatiques, ce combat est pour le moins problématique du fait qu'aucun pays n'est parfaitement exemplaire à cet égard.

Or, comment un État peut-il décemment demander des comptes aux autres quand il n'est pas lui-même irréprochable? L'Afrique du Sud n'a pas manqué de mettre le premier ministre Mulroney en contradiction avec lui-même, en rappelant à la communauté internationale que les conditions de vie des autochtones canadiens illustraient éloquentement l'hypocrisie de ce donneur de leçons.

Je rappellerai en terminant ce que disait à ce propos l'éminent philosophe politique français Raymond Aron:

«La définition et l'énumération des droits de l'homme n'est pas tellement facile à faire et on ne sait pas très bien au nom de quoi on considère ceci comme fondamental et cela comme secondaire (...). On peut vivre dans l'obsession de défendre les droits de l'homme, (mais) on ne peut pas faire une politique étrangère à partir de l'idée du respect des droits de l'homme. Je ne connais pas, dans l'histoire, de pays qui aient fondé sa politique étrangère uniquement sur les vertus de ses alliés.»

Opinions

Recherche médicale: l'obligation de bien renseigner les patients est fondamentale

FRANÇOIS TÔTH

L'auteur est professeur à la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke.

Quand un médecin accepte de traiter un patient, tout un faisceau de droits et d'obligations se crée entre les parties. Le médecin doit d'abord, à chacune des étapes du traitement, obtenir un consentement libre et éclairé du patient. Il s'oblige aussi à utiliser les moyens raisonnables et disponibles pour traiter son patient du mieux qu'il peut. Le patient, quant à lui, s'engage à collaborer de bonne foi avec son médecin. En droit, on dit que le médecin est tenu d'une obligation de moyens, c'est-à-dire qu'il doit se comporter comme le ferait un médecin prudent, compétent et diligent placé dans les mêmes circonstances. Le médecin doit se conformer aux canons de la médecine, aux standards professionnels et aux usages scientifiques.

On comprend, dès lors, que le médecin ne peut être tenu de garantir le rétablissement de la santé, puisque le résultat est essentiellement aléatoire. Malgré les meilleurs soins, la maladie peut être invincible et triompher. La détermination de la responsabilité du médecin passe donc par cette analyse objective du comportement puisque, en soi, le mauvais résultat ne démontre pas la faute. En ce sens, le patient supportera toujours la réalisation non fautive du risque médical inhérent au traitement.

Il convient de revoir ces principes bien connus à la lumière du nouveau Code civil du Québec et, notamment, dans le contexte de l'expérimentation médicale, laquelle fait la manchette de nos journaux, depuis quelque temps. Sont plus particulièrement en cause la nécessité d'obtenir un consentement libre et éclairé dans le cadre de la recherche médicale et les recours à la disposition du patient en cas de manquement à cette obligation.

L'obligation d'obtenir un consentement libre et éclairé

Analysons les principes généraux du consentement aux soins, avant de les appliquer au domaine particulier de l'expérimentation.

— Les principes généraux du consentement aux soins :

Le nouveau Code civil du Québec, entré en vigueur le premier janvier 1994, codifie le devoir depuis longtemps imposé au médecin d'obtenir le consentement libre et éclairé du patient: «Toute personne est inviolable et a droit à son intégrité. Sauf dans les cas prévus par la loi, nul ne peut lui porter atteinte sans son consentement libre et éclairé.» (article 10) Le Code de déontologie des médecins en fait également une obligation déontologique. (1) La Loi sur les services de santé et les services sociaux énonce les mêmes devoirs. (2)

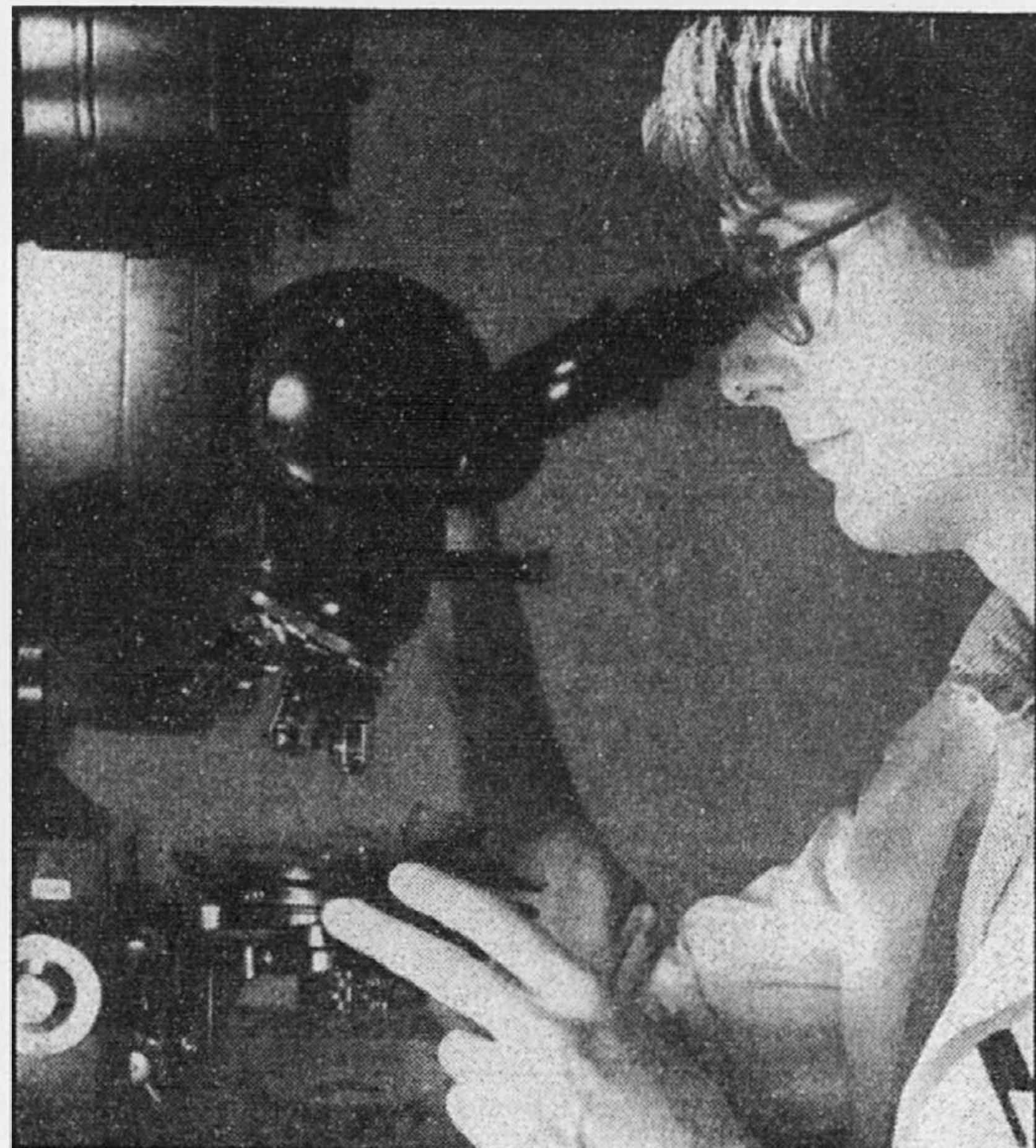
De plus, l'article 11 précise que «nul ne peut être soumis sans son consentement à des soins, quelle qu'en soit la nature, qu'il s'agisse d'examen, de prélèvements, de traitements ou de toute autre intervention». La valeur thérapeutique d'un traitement ne suffit donc pas à légitimer l'atteinte à l'intégrité de la personne et ne dispense pas le médecin d'obtenir le consentement du patient.

C'est ainsi que des recours en responsabilité civile ont été intentés contre des médecins ayant fait défaut d'obtenir un consentement éclairé du patient, et ce, même si aucune faute dans le traitement proprement dit n'avait été commise.

Dans deux décisions remarquables de la Cour suprême, rendues en 1980 (3), le plus haut tribunal a reconnu la valeur d'un recours fondé uniquement sur le manquement à l'obligation du médecin de renseigner adéquatement son patient. Les paramètres de cette obligation ont été aussi précisés.

Pour que le patient puisse adéquatement consentir au traitement, le médecin doit fournir l'information pertinente à une prise de position éclairée. Les explications doivent permettre à la personne de décider et non à la convaincre de consentir. La décision revient au patient. Cela signifie le renseigner sur la nature et les buts de la procédure, les risques importants, les complications connues, les alternatives valables en l'espèce, incluant aussi les conséquences de ne pas être traité. L'obligation de renseigner étant remplie, un patient pourra refuser un traitement en toute connaissance de cause et ce refus éclairé est valide en droit. Les exigences et l'étendue de l'obligation d'informer varient suivant que l'on se trouve en matière thérapeutique ou non thérapeutique et selon le type de clientèle (majeurs, personnes inaptes, mineurs).

Pour apprécier ce qui doit être divulgué, la Cour suprême délaisse le traditionnel standard profes-



Plusieurs possibilités de recours existent contre un médecin qui ne respecte pas son devoir d'information.

sionnel (ce qu'un bon médecin aurait divulgué dans les circonstances) pour se placer du point de vue du patient et de ses attentes légitimes. Le devoir de divulgation du médecin ne se limite pas simplement à une nomenclature des risques importants que les connaissances médicales permettent d'identifier, mais s'étend aussi à ce qu'un patient raisonnable placé dans les mêmes circonstances considère pertinent à la décision de subir ou non le traitement prescrit. (4) Dans certaines circonstances, des aspects non médicaux seront des éléments importants à divulguer.

Le défaut d'obtenir un consentement éclairé n'est pas suffisant pour entraîner la condamnation: encore faut-il que la faute du médecin ait causé un dommage. Si la violation du droit à l'information constitue en soi un dommage moral (5), le patient voudra aller plus loin et démontrer que, mieux informé, il n'aurait pas subi l'opération ou consenti au traitement; ainsi, il n'aurait pas été exposé aux risques médicaux qui se sont matérialisés ou, encore, il aurait pu profiter d'alternatives moins risquées. On anticipe déjà la difficulté d'une telle preuve pour le patient. Si, aujourd'hui, on connaît le résultat défavorable, le patient l'ignorait au moment de la prise de décision. Quelle aurait été sa décision, s'il avait été mieux informé à l'époque? A moins d'être devin, il est virtuellement impossible de le savoir et la jurisprudence, sur cette question, témoigne de la complexité de la réponse.

Enfin, le consentement doit être libre pour être valable, c'est-à-dire ne pas être extorqué sous la menace ou la contrainte. La Cour suprême est particulièrement sévère dans l'analyse du consentement d'une personne vulnérable face à une personne en autorité. (6)

— Le contexte particulier de l'expérimentation médicale :

En matière d'expérimentation médicale, il faut distinguer entre thérapie expérimentale et expérimentation pure et simple. La thérapie expérimentale vise d'abord à traiter, c'est-à-dire à poser un geste pour le bénéfice direct et immédiat du sujet. L'expérimentation pure et simple a pour objectif l'avancement de la science sans bénéfice thérapeutique pour le sujet. (7)

L'article 20 du Code civil (8) prévoit qu'une personne majeure, apte à consentir, peut se soumettre à une expérimentation pourvu que le risque couru ne soit pas hors de proportion avec le bienfait qu'on peut raisonnablement en espérer. Ce principe de proportionnalité doit s'analyser en fonction des risques courus par la personne qui se soumet à l'expérimentation par rapport aux avantages qui peuvent résulter de l'expérience, ce qui inclut l'avancement de la science comme tel. Le législateur québécois précise de plus que des soins innovateurs ne constituent pas de l'expérimentation (art. 21 al. 4). Que faut-il entendre par soins innovateurs? Selon les Commentaires du ministre de la justice:

«Le quatrième alinéa (de l'article 21) est de droit nouveau. Sans définir ce qu'est une expérimentation, il précise que les soins innovateurs n'en constituent pas une, tout en laissant au comité d'éthique du centre hospitalier concerné la responsabilité de déterminer ce qui constitue des soins innovateurs requis par l'état de santé de la personne qui s'y soumet, plutôt qu'une expérimentation. (9)

Ce commentaire sibyllin illustre la difficulté de distinguer, dans certains cas, recherche et traitement. Les soins innovateurs ne

constituent pas une expérimentation, mais bien un traitement. Cependant, ces soins innovateurs n'ont pas encore, sur le plan scientifique, fait complètement leurs preuves. Cette incertitude doit se traduire adéquatement au niveau de la divulgation des risques. (10)

En matière d'expérimentation pure et simple, les tribunaux imposent aux chercheurs une obligation de divulgation très lourde: virtuellement, tous les risques, même ceux simplement possibles, rares ou éloignés, doivent être divulgués. Comme le sujet de l'expérience ne peut espérer aucun bénéfice thérapeutique direct, ce dernier doit savoir parfaitement à quoi il s'expose. (11) (...)

Dans le cas d'une thérapie expérimentale, l'obligation d'obtenir un consentement libre et éclairé est, à notre avis, plus complexe. Il faut, en particulier, éviter de rendre le traitement conditionnel à l'acquiescement du patient à la recherche. Le patient pourrait alors être tenté de vouloir «faire plaisir» à son médecin pour que ce dernier le traite: cela pourrait constituer une forme de contrainte. (12) La protection de la santé du patient devra toujours demeurer la première préoccupation du clinicien-chercheur. (13)

Non seulement le patient doit-il être parfaitement renseigné quant aux risques qu'il court, mais encore quant aux chances qu'il perd. En effet, en se soumettant à des soins expérimentaux, le patient se prive peut-être de traitements plus conservateurs, offrant certes des chances de réussite moins élevées, mais présentant aussi des risques moindres. Nos tribunaux ont déjà reconnu la responsabilité d'un médecin qui n'avait pas offert au patient un traitement plus conservateur et moins risqué. (14) Le patient doit être informé de son droit de refuser, en tout temps, de continuer l'expérience. Le médecin-chercheur ne peut, à ce moment-là, abandonner le patient: avant de cesser de traiter ce dernier, le médecin doit s'assurer que le patient continue d'obtenir les soins requis et doit y contribuer dans la mesure nécessaire. (15)

Les recours

Trois possibilités de recours existent contre un médecin qui ne respecte pas son devoir d'information. Si les deux premiers recours visent davantage la protection du public, le recours civil s'intéresse à l'indemnisation du dommage subi par le patient lui-même.

1. Le recours disciplinaire: un médecin qui ne respecte pas ses obligations déontologiques de loyauté, d'intégrité (16) et d'obtention d'un consentement éclairé peut faire l'objet d'une plainte à la Corporation professionnelle des médecins. Il s'agit ici de l'examen de la conduite professionnelle du médecin dans le cadre de la mission de protection du public de la Corporation professionnelle des médecins. Les sanctions sont disciplinaires: réprimande, etc.

2. Le recours administratif: un patient peut formuler une plainte à l'encontre d'un acte médical posé dans un centre hospitalier. (17) Notons que si la gravité de la plainte le justifie, le Conseil d'administration doit la transmettre à la Corporation professionnelle des médecins (18). Le conseil d'administration de l'établissement pourra imposer au médecin une sanction disciplinaire. (19)

3. Le recours civil: traiter un patient sans avoir obtenu son consentement libre et éclairé est une faute médicale et peut donner ouverture à une action en dommages-intérêts contre le médecin, dans la mesure où le patient pourra démontrer qu'un dommage a

été causé par cette faute. Dans les cas usuels, un patient se plaindra d'avoir été exposé à un risque qui, s'il avait été connu, aurait modifié sa décision.

D'autres cas, où le droit de choisir a été bafoué, sont plus complexes. Telle est la situation où le recel d'information prive le patient d'une chance de guérison. Par exemple, un patient ignore, par suite d'une faute du médecin, qu'il souffre d'un cancer et, en conséquence, ne se fait pas traiter. Il meurt. Le médecin est-il responsable du décès ou celui-ci n'est-il que la suite logique de la maladie surnoise et implacable? Le médecin peut-il être responsable d'avoir fait perdre au patient une chance de guérison?

La Cour suprême a eu l'occasion de répondre récemment à cette question fort difficile dans l'affaire Laferrière c. Lawson. (20) Dans la mesure où le patient est décédé, il n'est plus question de chance de guérison, puisque le sort en a décidé autrement. Comme, dans cette affaire, il était impossible de démontrer un lien de causalité entre la faute du médecin et le dommage (c'est-à-dire que la faute du médecin avait causé le décès), la Cour a refusé ce chef de réclamation. Mais le médecin avait, malgré tout, causé d'autres dommages au patient: par exemple, l'angoisse et la douleur psychologique d'apprendre, trop tard, que l'on souffre de cancer et ainsi d'être privé du choix de se faire traiter, quoique les chances de succès soient aléatoires. (21) L'expérience démontre aussi que les dommages s'accroissent rapidement en fonction de la durée du recel d'information. (22) La Cour suprême souligne, par ailleurs, que dans d'autres circonstances, il est possible qu'un tribunal, en considérant toute la preuve faite, en arrive à la conclusion que la faute du médecin (en n'employant pas, par exemple, une procédure recommandée qui comporte un taux de réussite de 50%) est bel et bien responsable de l'aggravation de la condition du patient et l'indemnise en conséquence.

Un autre chef de réclamation mérite d'être exploré: les dommages-intérêts punitifs. En cas d'atteinte illicite et intentionnelle à un droit protégé par la Charte des droits et libertés de la personne (23), ce qui inclut le droit à l'intégrité physique et le droit à l'information (24), le médecin pourrait être condamné, en plus, à des dommages-intérêts punitifs. Il s'agit d'une sorte d'amende civile payable à la victime, que le Tribunal peut imposer comme mesure d'exemplarité et de dissuasion. Tel serait le cas du médecin qui, sous de faux prétextes ou par mensonge, amène un patient à consentir à des soins ou à un traitement. Il doit s'agir cependant d'un mensonge dirigé contre le patient, situation rarissime. Un tel consentement ne serait pas libre au sens de l'article 10 du Code civil. (...)

Comme on le voit, les choses ne sont pas simples ni faciles, encore moins bien arrêtées. En ces matières, toute tentative de généralisation ou de simplification est vaine. Chaque cas est particulier. On ne doit pas faire bon marché des droits de la personne. Mais une chose est sûre: la protection de la personne sera toujours au centre des préoccupations du droit et de la médecine.

1. Code de déontologie des médecins, R.R.Q. 1981 c.M-9, r.4, art. 2.03.28 et 2.03.29

2. Loi sur les services de santé et les services sociaux, L.R.Q., c. 5-4.2, art. 8 et 9 (ici-après LSSSS).

3. Hopp c. Lepp, (1980) 2 R.C.S. 192; Reibl c. Hughes, (1980) 2 R.C.S. 880. Il s'agit d'affaires décidées selon la Common law canadienne.

4. Reibl c. Hughes, supra.

5. F. Tôth, «Le droit du patient d'être informé: un droit protégé par la Charte des droits et libertés de la personne» (1989) 20 R.D.U.S. 161.

6. Norberg c. Wynrib (1992) 2 R.C.S. 226.

7. Sur toute la terminologie scientifique en matière d'expérimentation et ses difficultés, voir: Commission de réforme du droit, L'expérimentation biomédicale sur l'être humain, document de travail 61, Ottawa, 1989, p.4-6.

8. Cet article reprend essentiellement l'ancien article 20 du Code civil du Bas Canada entré en vigueur en 1971.

9. Commentaires du ministre de la Justice, T.1, Québec, Les publications du Québec, 1993, sous l'art. 21 CCQ.

10. Commission de réforme du droit, L'expérimentation biomédicale sur l'être humain, supra, p.5

11. Halushka c. University of Saskatchewan, (1965) 53 D.L.R. (2d) 436 (C.A. Sask.).

12. Commission de réforme du droit du Canada, Le consentement à l'acte médical, Document d'étude par Margaret A. Somerville, Ottawa, Approvisionnement et Services Canada, 1980, p.54.

13. Code de déontologie des médecins, supra, art. 2.02.01 et 2.03.21.

14. Sunne c. Shaw, (1981) C.S. 609; O'Shea c. McGovern, (1989) R.R.A. 341 (C.S.) en appel.

15. Code de déontologie des médecins, supra., art. 2.03.10 et 2.03.12.

16. Ibid art. 2.03.38

17. LSSSS, supra, art. 29 et 32.

18. Ibid., art. 41.

19. Ibid., art. 249.

20. (1991) 1 R.C.S. 541

21. En l'espèce, 17 500 \$ sont accordés pour préjudice psychologique et perte d'amélioration de la qualité de la vie.

22. Kiley-Nikkel v. Danais, (1992) R.J.Q. 2820 (C.S.).

23. L.R.Q. c. C-12, art. 49.

24. Ibid., art. 1 et 44.



Lysiane Gagnon

La retombée des libéraux

Mauvaise nouvelle pour les libéraux: la légère remontée de leur parti enregistré le mois dernier semble avoir été un phénomène éphémère plutôt que le premier signe d'un renversement de la vapeur. Si l'élection avait lieu aujourd'hui, ils seraient battus à plate couture.

Mauvaise nouvelle pour les péquistes: l'adhésion populaire à l'option souverainiste en est encore, après quatorze ans, au même niveau qu'en mai 1980. Si le référendum avait lieu aujourd'hui, le camp du Oui ne recueillerait que... 41 p. cent des voix.

Le premier ministre Johnson peut toujours se consoler en constatant qu'il est de beaucoup plus populaire que Jacques Parizeau... mais ce dernier pourra également trouver quelque réconfort en pensant à Jean Chrétien: lui aussi a toujours été beaucoup moins populaire que son parti, mais il est premier ministre aujourd'hui!

Le portrait que trace CROP de l'électorat québécois est dominé par la crise économique. C'est cela, de toute évidence, qui accroît la mauvaise humeur et le taux d'insatisfaction par rapport au gouvernement.

C'est ce qui nuit le plus au PLQ, qui a, tout comme les libéraux fédéraux, dont la popularité a elle aussi décliné, le tort d'être au pouvoir.

Le sondage a été réalisé une semaine après le congrès sans histoire du PLQ, dans la foulée du budget Martin et de l'agitation autour de la fermeture du collège de Saint-Jean, mais on peut penser qu'aucun de ces événements n'a vraiment pesé dans la balance, et que l'électorat, temporairement ravi de voir un semblant de règlement à la crise de la contrebande, est tout simplement revenu à la mauvaise humeur qui lui tient lieu de ligne politique depuis belle lurette.

La popularité des partis fédéraux est à surveiller de près. Car jamais n'y aura-t-il une telle symbiose entre les deux ordres de gouvernement qu'à l'occasion de la prochaine campagne électorale. Outre que Lucien Bouchard a déjà annoncé qu'il rendra la politesse au PQ, le caractère «semi-référendaire» de la campagne amènera dans l'arène provinciale non seulement Jean Chrétien et ses poids lourds québécois, mais aussi Brian Mulroney et peut-être Pierre Trudeau.

Or, il semble évident que c'est le PQ qu'avantageront les renforts venus d'Ottawa. La popularité de M. Chrétien, qui n'a jamais été forte, décroît sensiblement, tandis que celle de M. Bouchard se maintient ou augmente. Sa présence active dans la campagne pourrait aider le PQ à atténuer l'impact négatif de M. Parizeau.

La popularité de Daniel Johnson, cet homme qu'on dit sans charisme, est à première vue plus étonnante. On ne peut plus l'attribuer à son patronyme, comme on le faisait avant qu'il n'accède à son poste. Les gens ne peuvent plus le confondre avec son père et son frère. Sa popularité s'est même accrue de sept points depuis le début de décembre dernier. Entre temps, il est devenu premier ministre et donc de plus en plus visible. Même ses professions de foi résolument fédéralistes ne semblent pas lui avoir nui.

Mieux encore, près d'un sympathisant péquiste sur cinq (19 p. cent) voudrait le voir premier ministre après les prochaines élections!

Est-ce l'effet «lune de miel», cette courte période au cours de laquelle l'électeur, content de voir apparaître un nouveau visage dans le paysage politique, donne la chance au coureur?

Est-ce plutôt le signe que l'électorat tient davantage à être rassuré qu'à être charmé? Qu'il préfère l'image d'un gestionnaire sérieux, prudent et compétent à celle d'un leader «visionnaire» et romantique? Cela pourrait être le cas. Après tout, force est de constater que c'est ce type de politicien que les Québécois ont tendance à préférer, au niveau provincial à tout le moins: c'est Robert Bourassa qui aura eu, tout compte fait, la carrière politique la plus réussie de l'histoire contemporaine au Québec, avec, en vingt ans, quatre victoires et deux doubles mandats.

Quoi qu'il en soit, il est clair que le PLQ aura intérêt à miser sur l'image de son chef... mais on voit mal comment cela pourrait contrebalancer la formidable puissance de frappe d'un PQ au sommet de sa forme, appuyé par Lucien Bouchard et par d'innombrables personnalités qui sont soit des vedettes médiatiques, soit des leaders naturels dans leur milieu.

Quant à la question nationale, c'est une image d'incroyable stabilité qui s'en dégage. Malgré les changements de population, le pourcentage d'appuis à la souveraineté n'a pas bougé depuis le référendum de 1980. Même le quart des électeurs péquistes est contre la souveraineté!

CROP a effectué, depuis septembre 1989, 14 sondages sur la souveraineté, avec toujours la même question centrée sur le mot le plus rassurant... et chaque fois la proportion de ceux qui sont «favorables» ou «assez favorables» tourne autour de 40 p. cent. Si la question avait porté sur l'indépendance ou la séparation, cette proportion aurait été encore plus faible. Ces données correspondent, grosso modo, à toutes celles qui ont été enregistrées durant les années 80.

La seule digression importante, entre mars 1990 et juin 1992, correspond à l'échec de Meech et aux négociations constitutionnelles d'avant Charlottetown — donc à la période où Robert Bourassa a flirté avec le concept de souveraineté. La souveraineté, autrement dit, était plus facile à avaler quand elle était associée à un leader rassurant, qui donnait l'impression qu'avec lui il n'y aurait pas de rupture, pas de changement radical, peut-être même pas de changement du tout.

On peut croire que le PLQ aura intérêt à transformer la campagne en une bataille contre la souveraineté, mais cela pourrait être une arme à double tranchant, dans la mesure où l'écrasante majorité des électeurs souhaite que la campagne porte sur des thèmes de «bon gouvernement».

Voilà qui reporte ironiquement le PQ dix-huit ans en arrière, à l'époque où René Lévesque se faisait élire sur la simple promesse de former un «bon gouvernement», la question nationale étant mise en veilleuse.

Si rien ne change d'ici un mois, sans doute M. Johnson décidera-t-il de reporter l'échéance électorale à l'automne, dans l'espoir que le vent tourne d'ici là.



Le premier ministre Jean Chrétien et le président Bill Clinton ont discuté des relations entre le Canada et les États-Unis, à l'occasion du Sommet de l'APEC, en novembre dernier.

PHOTO REUTER

Le Canada dans le désordre mondial

Comment équilibrer le monde unipolaire dominé par les États-Unis?



JOONEED KHAN

Banale réalisation d'une promesse électorale, concession de pure forme à un électoral assouffé de transparence, opération charme auprès de faiseurs d'opinion pour vendre un virage stratégique arrêté d'avance?

Toutes ces interrogations demeurent, en attendant la suite et le suivi. Mais le Forum sur les relations internationales du Canada, lundi et mardi à Ottawa, a aussi posé, brutalement, une question brûlante et substantielle: celle de la place du Canada dans le nouveau désordre mondial. Même si, là aussi, les réponses ne sont pas près d'affluer.

La promesse, inscrite au *Livre rouge* libéral de l'automne 1993, c'était de «démocratiser l'élaboration des politiques en mettant sur un pied un Forum national sur les relations extérieures». Ce forum «annuel» de parlementaires, coopérants et citoyens devrait «examiner les dossiers de l'heure et les grandes orientations de notre politique étrangère».

Cette promesse s'accompagnait toutefois d'un virage stratégique explicite, le chapitre étant titré «Pour une politique étrangère indépendante».

Indépendante par rapport à qui et à quoi? Par rapport aux États-Unis, disait le manifeste, car les Canadiens et les Canadiennes «ne veulent pas d'une politique étrangère suiviste, dictée par des relations personnelles privilégiées», mais «un gouvernement central plus volontariste, indépendant, internationaliste», dont la priorité sera de «créer un contexte multilatéral sûr pour des pays comme le nôtre, dans le respect du droit international, et dans l'enceinte des Nations unies».

Le castor et l'éléphant

Ainsi donc, se pose à nouveau pour la castor canadien, l'éternel dilemme d'être dans le même lit que l'éléphant américain. «Si loin de Dieu, si près des États-Unis», comme on l'a aussi dit, en paraphrasant, un ancien président mexicain.

Vieille question certes, mais qui revient dans un environnement mondial nouveau, sans précédent: la fin de la Guerre froide par la chute de l'ex-URSS a fait sauter le vieux équilibre Est-Ouest au sein duquel le Canada, intégré à la sécurité collective de l'Occident via l'OTAN, l'OCDE, le G7, occupait efficacement, à l'ONU, au Commonwealth, à la Francophonie, à l'OEA et à l'ASEAN même, un créneau de «puissance moyenne» appréciée de tous.

Ce vieux créneau n'est plus. L'Europe, retrouvant son unité, est appelée à gérer sa propre sécurité. L'OTAN est en mutation. Les économies occidentales sont toutes en difficulté. La croissance et le dynamisme se sont déplacés vers l'Asie de l'Est. Surtout, les États-Unis, auxquels le Canada s'est aussi lié par l'ALENA, sont désormais la seule superpuissance au monde, imposant leur volonté à l'ONU et aux organismes régionaux, aux amis comme aux adversaires.

«Certains parlent de syndrome du géant déclinant à leur propos, mais les États-Unis manifestent un unilatéralisme agressif fondé sur l'ascendant qu'il ont dans le domaine de la révolution des communications informatisées», a déclaré Sylvia Ostry, économiste qui fut ambassadrice du Canada au GATT,

et qui est maintenant la présidente de l'Université de Toronto.

«Ils retournent en même temps à un isolationisme traditionnel et la question est de savoir comment contenir leur unilatéralisme», a-t-elle dit, précisant que l'Organisation mondiale du commerce (OMC), instance permanente qui doit succéder au GATT, «résulte d'une initiative du Canada». «Les Asiatiques refusent que les États-Unis leur disent comment se conduire; c'est un aspect de la *Guerre des cultures* qui s'annonce. Le Canada doit se brancher», a-t-elle ajouté.

Dans la foulée, Tim Reid, président de la Chambre canadienne de commerce, soulignant que «les échanges entre le Canada et Chicago seulement sont plus importants qu'entre le Canada et le Japon», a réclamé «que le commerce international soit géré par un régime de droit», sans lequel les États-Unis vont toujours dicter, modifier et interpréter les règles en fonction de leurs propres intérêts.

Quelque 130 personnes avaient été conviées à ce forum, venant de milieux liés à la chose internationale (affaires, universités, ONG, instituts et fondations, médias), pour discuter, à titre individuel et en ateliers d'une vingtaine de personnes, de quatre thèmes: le nouvel environnement international, les principes et priorités qui devraient

fonder la politique étrangère du Canada, les choix de partenariats pour le Canada sur les plans multilatéral, régional, bilatéral et transnational, et enfin la démocratisation de l'élaboration de la politique étrangère nationale.

Format difficile quand on sait que la plupart des participants venaient de secteurs clairement identifiés, avec des discours et des messages diamétralement opposés.

Du genre: «politique étrangère et politique intérieure sont liées, et la crédibilité du Canada dépend désormais de la lutte contre la dette et le déficit» (Tim Reid, Chambre canadienne de Commerce); «je viens de la côte ouest, je regarde vers le marché chinois, et je suis optimiste» (le sénateur Jack Austin, Conseil commercial canado-chinois); «le commerce international doit être la priorité absolue du Canada, qui doit mettre un bémol sur ses idéaux» (Pierre Dufour, SNC-Lavalin International); et «on parle de nos intérêts, mais pas de nos valeurs: on n'aura pas de paix sans justice sociale» (Thérèse Bouchard, Développement et Paix).

Une liste de défis

Ayant ouvert le Forum, lundi matin au Centre des conférences, en rappe-

lant qu'il s'agissait d'une promesse électorale, le premier ministre Jean Chrétien a d'ailleurs énuméré une longue liste de défis à relever avant d'ajouter: «Vous avez là-dessus des avis bien tranchés, je le sais, et j'anticipe des débats vigoureux. Aussi, je ne compte pas m'attarder plus longtemps!»

Savait-il que les ateliers étaient programmés pour être plus des foires d'intérêts spéciaux concurrentiels poursuivant des budgets déclinants, que des réunions propices à l'examen d'idées neuves? Que les pressions liées au format même de l'exercice pousseraient plus les participants à se replier sur la langue de bois *Guerre froide* qu'à dépasser les clichés? Si bien que des vétérans tels Geoffrey Pearson et Donald Macdonald se sont crus revenus aux années 1970!

D'autre part, l'option de Chrétien dans l'affrontant dossier des droits de l'homme («Nous ne pouvons traiter la Chine comme s'il s'agissait d'Haiti; soyons réalistes et exerçons notre influence limitée en commerçant avec elle») mettait le Forum devant le fait accompli d'un autre virage stratégique arrêté d'avance. Comme les choix en matière de défense et d'aide au développement consacrés par les coupes budgétaires, les fermetures de bases et le crédo «Il faut faire mieux avec moins».

Sortir enfin de la logique binaire de la Guerre froide

Droits de la personne ou commerce? Aide ou commerce? Solidarité humaine ou commerce? Valeurs ou intérêts? Générosité envers les faibles ou auto-conservation et impitoyable lutte pour la survie?

La logique binaire, centrale au jeu politique traditionnel et si évocatrice de la défunte rivalité Est-Ouest, a trop souvent piégé les propos au Forum sur les relations internationales du Canada.

Si bien qu'aux droits de la personne, exaltant les libertés de l'individu et façonnés comme arme politico-morale pour miner et contrer le communisme «collectiviste» durant la Guerre froide, on oublie encore d'allier ces fameux «droits économiques et sociaux» que les pays en développement, voire en sous-développement, n'ont cessé de réclamer depuis qu'ils sont tombés, dès les années 1960, du carcan du colonialisme dans la souricière de la Guerre froide.

Et à l'«aide extérieure», à la fois cordon ombilical des régimes sanguinaires «amis», pacotille pour calmer la colère des peuples, instrument pour accroître la dépendance, et placement rentable, on a peine à opposer le commerce que la CNUCED (Conférence de l'ONU sur le commerce et le développement) réclamait depuis les années 1960 pour le tiers monde (*Trade rather than Aid*).

C'est-à-dire, la libéralisation du commerce pour permettre que les produits du Sud (monocultures de base, matières premières) accèdent sans entraves aux marchés des pays du Nord. Et l'équité commerciale, pour que le Sud puisse bénéficier d'un prix juste et pour ses exportations primaires et pour ses importations de biens manufacturés et de machineries.

Au contraire, soumis à une vraie toile d'araignée d'instruments d'ingénierie visible et invisible aux mains du Nord, le Sud a eu droit à 35 années d'«aide extérieure», doublée de l'effondrement de l'agriculture, des cours des matières premières et des termes de l'échange. Le développement du sous-développement. Avec l'explosion démographique en prime.

Quoi d'étonnant si le Sud offre aujourd'hui le spectacle d'un vaste terrain fertile aux catastrophes, aux guerres, aux fuites intégristes et tribalistes, et aux pires violations des droits des hommes, des femmes et des enfants.

Entre le secteur privé «lucratif» (le monde des affaires) et le secteur privé «non lucratif» (celui de la coopération Nord-Sud), la méfiance et la suspicion restent de mise. Donc la vieille logique binaire. Même si le «lucrative», tout en dénigrant l'État, continue d'exiger de celui-ci ouvertures et subventions.

L'exercice de révision des relations internationales du Canada ne fait ainsi que commencer. On en est encore aux monologues qui s'excluent. Le dialogue est loin. Des échanges constructifs plus loin encore.

L'Institut Nord-Sud, qui a survécu au rouleau-compresseur tory grâce au fait qu'il ne dépend pas du Trésor public, a soumis au Forum sa réflexion sur le rôle du Canada face au développement.

Le texte, résumé d'un rapport qui sortira d'ici un mois, examine l'évolution des notions même du développement: insuffisance de la seule croissance économique; l'impératif écologique; l'importance des droits politiques et sociaux pour les peuples, et de l'égalité et l'équité pour les femmes; le re-

cul de l'ajustement à la Banque mondiale au profit de la protection des services sociaux essentiels.

Bref, alors que le Nord se voue au mantra de la privatisation, de la libéralisation, et de la compétitivité, le Sud a plus que jamais besoin de ce libéralisme économique tempéré par les droits politiques et la solidarité sociale qui distinguent le Canada des États-Unis.

Le texte de l'INS rappelle qu'en dehors de la relation d'aide, il existe beaucoup d'instruments avec lesquels le gouvernement peut stimuler le développement au Sud, allant de la finance et du commerce jusqu'au développement démocratique par le soutien aux droits politiques et de la personne.

Ainsi, si l'INS propose de concentrer «l'aide» dans les pays les plus pauvres, et là encore par l'intermédiaire des ONG, il suggère aussi de «délaissier l'aide liée pour une plus large conditionnalité» visant, par exemple, à favoriser les femmes, le secteur informel, et les dépenses sociales plutôt que militaires.

Il souhaite un plus large usage des filières multilatérales, le rétablissement d'une réelle croissance de l'assistance, des prêts à bas taux, des capitaux de participation, des alliances hors du G7, un soutien spécial aux pays perdants de cycle de l'Uruguay du GATT, et la levée des barrières tarifaires et non tarifaires sur les produits des pays pauvres.

Ainsi, dit l'INS, «si le Canada levait ses restrictions aux importations de vêtements du Bangladesh, le gain net pour ce pays (qui est le plus gros bénéficiaire de notre aide), équivaldrait à 370 millions de dollars, soit près de trois fois le niveau de notre assistance bilatérale».

D'ailleurs, le premier ministre pouvait s'esquiver en sachant le Forum étroitement encadré par ses trois lieutenants aux Affaires extérieures, au Commerce et à la Défense, soit André Ouellet, Roy McLaren et David Collette. Avec leurs principaux conseillers et les sous-secrétaires d'État Christine Stewart (Amérique latine, Afrique et Proche-Orient) et Raymond Chan (Asie-Pacifique), ceux-ci ont en effet suivi les travaux de bout en bout.

Et en profitant surtout des pléniers à huis clos pour réitérer, au chapitre de l'éducation du public, les choix arrêtés du gouvernement: commerce, sécurité, diplomatie et développement sont un tout; la défense canadienne ne doit pas baisser la garde, la situation internationale étant «imprévisible»; les intérêts du pays dictent un rapprochement avec l'Asie et l'Amérique latine, quitte à mettre une sourdine à nos valeurs traditionnelles.

Tout en accentuant en contrepoint, réalisme politique oblige, que s'il y a place à l'amélioration, il ne faut «pas tuer la poule aux oeufs d'or», c'est-à-dire qu'il n'est pas question de s'attaquer aux organismes comme l'ACDI ou le Centre international des droits, «qui jouent un rôle très important et qui font la renommée du Canada dans le monde». Ou encore qu'«un pays qui ne mérite pas d'être défendu est peut-être un pays qui ne mérite pas d'être préservé».

S'étant fait élire avec une forte majorité sur la base de leur *Livre rouge*, les libéraux n'ont-ils pas reçu un mandat clair pour gouverner? Alors pourquoi ces consultations, qui laissent croire qu'ils ne savent pas quoi faire et où aller? Ou est-ce simplement pour coopter les critiques et épuiser la colère populaire entrée en éruption avec le référendum constitutionnel de Charlottetown?

Le dialogue doit continuer

André Ouellet en tout cas a insisté que le Forum n'était pas un cynique exercice de relations publiques et que les conclusions du gouvernement n'étaient pas précuit. «Toutes les suggestions, les plus contradictoires, seront examinées par les ministères et par les deux comités parlementaires qui sillonnent le Canada et qui soumettront leurs rapports à l'automne», a-t-il assuré.

«Cette révision se poursuivra, a-t-il dit. Tous les ans. Depuis son entrée en fonctions en novembre, le gouvernement a consacré déjà cinq jours de débats aux Communautés à la politique étrangère. Le dialogue doit continuer. Nous sommes prêts, avant que les estimés budgétaires soient signés chaque automne, à ouvrir les livres et à discuter avec l'opposition des items et des dépenses de chaque ministère. C'est une invitation».

Opération «politique» donc que ce Forum? Certes. Mais livré à un néo-darwinisme où c'est le tyranosaurus américain qui domine le Parc jurassien mondial, le Canada, sa souveraineté entamée par une dette extérieure record et des flux financiers qui échappent à l'emprise de l'État, n'a pas d'autre choix que de refaire ses forces, économiques, politiques et diplomatiques, en cultivant de nouvelles alliances stratégiques, et en luttant pour un nouveau système mondial fondé sur le droit et le multilatéralisme. Telle fut la conclusion essentielle de cet exercice, historique, aussi.

Jooneed KHAN, chroniqueur de politique internationale depuis 18 ans à La Presse, fut l'un des 130 participants au Forum national sur les relations internationales du Canada.

GÉRALD LEBLANC

À l'écoute des penseurs! En présentant cette série sur le mode questions-réponses, nous voulions clairement donner la parole à ceux qui scrutent les valeurs changeantes de notre fin de siècle.

Avec William Commanda, il n'a pas été possible de procéder de cette façon, car le gardien des Wampums dit ce qu'il veut bien dire, sans attendre nos questions ou sans en tenir compte. Voici donc le compte rendu de notre rencontre, par une froide journée de janvier.

A peine installé dans le salon de sa petite maison, sur les bords du lac Pitobit, dans la réserve algonquienne de Maniwaki, l'octogénaire, dont la peau lisse et la chevelure vivace défient l'usure des ans, m'invite à regarder un vidéo.

On y voit William, accompagné de trois cousins algonquins, présenter le Wampum des «Sept feux» et se livrer à une longue envolée, tantôt mystique et tantôt politique, sur les symboles des coquillages reliés dans la ceinture sacrée.

William était alors aux Nations unies, en compagnie de leaders spirituels de six autres nations amérindiennes (MicMac du Canada, Hopi, Iroquois et Dakota des États-Unis, Hui-chol et Maya du Mexique) pour la cérémonie «Pleurs de la terre», tenue le 22 novembre 93, en présence du vice-président Gore et des dignitaires de l'ONU. Ce rituel des prophéties sur l'avenir de la terre marquait un des points forts de l'année autochtone.

Avec le pape à Sainte-Anne en 84

William était aussi à Sainte-Anne-de-Beaupré en 84, pour rencontrer le pape et lui remettre, au nom du peuple algonquin, une peau de castor, peinte par de jeunes artistes algonquins et portant le message suivant: Père Jean-Paul II, nous vous saluons, nous vous aimons et nous prions pour vous.

Un double de ce mémorial figure sur les murs du salon, tapissés d'images de la Vierge et de Sainte-Anne, car William, comme la plupart des Algonquins, est catholique et espère aller au ciel. Pour montrer que rien ne nous appartient et que tout vient de Dieu, il se met à citer de mémoire le prologue de l'Évangile selon saint Jean.

«J'aimerais des funérailles à l'église, ajoute-t-il, car ça permet aux gens d'exprimer leur respect pour le défunt. Je crois au ciel, car nous devons être récompensés pour nos bonnes actions», explique William, en prenant soin d'ajouter que le ciel permettra en outre de renouer le dialogue avec les ancêtres. «J'ai déjà participé à un rituel des Sioux où l'on entendait parler les ancêtres», se souvient alors mon vénérable hôte, avant de passer à un autre souvenir.

Une photo, ornant un autre mur, le montre offrant un canot d'écorce à la princesse Margarethe du Danemark, en 1981. William a monté une centaine de canots d'écorce durant sa vie. Il a construit son dernier en 90: «L'écorce est malade de la pollution et ne résiste plus; même les castors ne sont plus tous bons à manger». C'est d'ailleurs à cette occasion que le compositeur Gilles Tremblay l'a visité pour préparer le Wampum symphonique AVEC commandé par la société Radio-Canada pour le 350e anniversaire de Montréal.

Une autre photo rappelle que William Commanda était au Centre des conférences d'Ottawa pour la rencontre constitutionnelle sur les Amérindiens en 87. À la demande du grand chef Erasmus, il avait alors présenté les peintures Wampums en rappel des traités conclus, et non respectés, entre les Blancs et les Premières Nations.

Dans les quatre directions

Un appel téléphonique de l'Arizona interrompt notre échange. William prépare une rencontre avec les chefs spirituels des quatre directions (est-ouest-nord-sud) de l'Amérique, comme en témoigne une dizaine de grosses enveloppes, éparées sur le plancher près du divan, adressées aux quatre coins du continent.

Si l'antenne parabolique et les appareils télévidéo permettent à William de se tenir au courant de ce qui se passe sur la planète, l'ordinateur de Linda Tokarchuk — une Ukrainienne de Saskatoon qui a rencontré William lors de la crise d'Oka pour ne plus le quitter — permet de structurer et de diffuser les messages du gardien des Wampums.

La tradition orale est en train de prendre le chemin de l'écriture comme en témoigne des textes sur les quatre directions et les sept feux, surtout sur «mère-terre», «grand-mère lune» et «père univers». C'est comme si le culte ancestral de la nature se mariait à la religion contemporaine du mouvement écologique.

Plus il parle et plus il évoque son passé, moins il devient facile de saisir le singulier personnage de William Commanda, né en novembre 1913 à Maniwaki.

D'abord trappeur comme son père, William a ensuite fait un long séjour en Nouvelle-Angleterre et dans les provinces de l'Atlantique, à l'emploi des grandes compagnies forestières pour qui il achetait des terres. Il a même vécu deux ans à Kedgwick, le village voisin de mon patelin natal dans l'Acadie du Nouveau-Brunswick. On dit qu'il était alors le seul acheteur à détenir un chéquier de la compagnie.

Revenu chez lui, il ouvre un magasin avec sa femme, décédée il y a cinq ans, et devient chef de la bande algonquienne de Maniwaki, de 1947 à 1972, un chef choisi selon le mode traditionnel du consensus. Il a refusé de se présenter

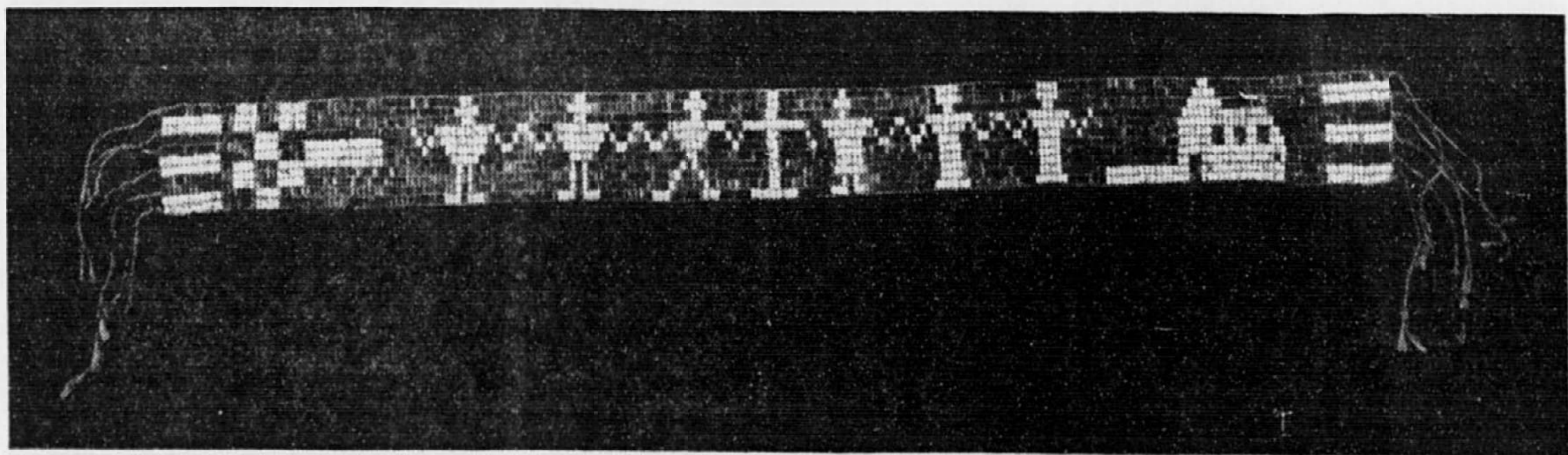
**À L'ÉCOUTE
DES PENSEURS**

Le gardien des Wampums



«La paix viendra par le respect et par l'amour. Le pape avait raison de soutenir le recours à la force pour sauver les enfants de Bosnie. Il ne faut pas oublier que Jeanne d'Arc a fait la guerre. De toute façon, c'est la guerre contre la nature qui nous emportera tous.»

— William Commanda



Cette ceinture de wampum, qui date vraisemblablement du XVIIIe siècle, aurait été utilisée pour commémorer l'église missionnaire d'Ossone, construite en 1638 en Huronie, maintenant l'Ontario.

PHOTO du Musée McCord

- «Reçois cette porcelaine pour élargir tes bras.»
- «Prends ce collier pour t'aider à te relever.»
- «Pour retirer la hache de la plaie et la faire tomber de celui qui voudrait venger cette injure.»
- «Prends ce wampum, pour relever l'arbre de la paix, dont les feuilles étaient prêtes à sécher.»
- «Pour affermir la terre où il mettra les pieds.»

— Paroles tirées du Wampum symphonique de Gilles Tremblay

en 72 alors que le fédéral avait instauré le mode électoral pour le choix des chefs de bande.

De toute façon, il était plus qu'un chef, en tant que dépositaire des ceintures sacrées, amenées par son grand-père Paganowatik, qui déménagea la bande algonquienne d'Oka à Maniwaki, vers 1822.

Mystérieux coquillages

Puisque toute l'importance de William lui vient des Wampums, il faut vous dire ce que sont ces mystérieux objets. D'après les anthropologues, les Amérindiens de la Nouvelle-Angleterre fabriquaient des ceintures et des colliers avec des coquillages, taillés le plus souvent en forme cylindrique, qu'on enfilait sur des tendons. (Un certain mystère, enrichi d'intervention divine par William, entoure la taille de ces coquillages, selon un procédé que l'on n'arrive pas à expliquer complètement.)

Le terme «Wampum» serait la forme contractée des mots *wamp*, (de couleur blanche), *umpe* (coquillages) et *ak* (le pluriel animé). Ces précieux colliers ou ceintures, échangés par les Blancs aux Amérindiens de l'intérieur contre des fourrures, furent progressivement intégrés à la diplomatie amérindienne, particulièrement chez les Iroquois. Un Wampum, accompagné d'un court discours de circonstance, sacralisait la conclusion d'un accord ou d'un contrat. On peut lire, sous la photo d'un Wampum en bas de page, quelques mots solennels retenus par Gilles Tremblay dans son Wampum symphonique.

On retrouve maintenant des Wampums un peu partout dans le monde, au Vatican, dans la cathédrale de Chartres, dans divers musées européens et américains, notamment au musée McCord de Montréal, qui possède 13 ceintures de Wampum.

Le trésor de William

Rares sont les anciens Wampums qui sont restés entre les mains des Amérindiens. C'est pourquoi William Commanda possède un inestimable trésor avec les trois ceintures — Trois Feux, Sept Feux et Traité de Jay en 1793 — dont il est le gardien officiel et qu'il entrepose dans la chambre forte d'une banque de Maniwaki, ne les sortant que pour les grandes conférences d'Ottawa et des Nations unies.

Le gardien des Wampums leur confère une valeur sacrée — «c'est comme un sacrement» — et une mine prophétique inépuisable. Il peut pendant des heures vous exposer la signification des symboles (croix, lignes, arbres...) en dégager des leçons pour le présent et des visions pour l'avenir.

L'origine et le sens profond de ces Wampums lui auraient été révélés lors d'une cérémonie avec des chamans. «Les chamans venaient en transe et le créateur parlait à travers eux. Quand ils se réveillaient, ils ne savaient même plus ce qu'ils avaient dit», raconte William, comme pour bien démontrer le registre spirituel de son discours.

À la manière des prophètes de l'Ancien Testament, William passe d'un temps à l'autre, d'un ordre à l'autre, sans changer le ton de sa voix. Le bouleau blanc et le peuplier jaune, le pin rouge et l'arbuste à baies noires se marient avec les quatre races de la terre. La grande ligne blanche indique l'absence de frontières pour les peuples amérindiens des quatre directions, du Chiapas à Maniwaki.

William prie pour les oiseaux, les arbres et les rivières, ses frères et sœurs, invoque la protection des esprits sur les quatre éléments (air-eau-feu-terre) et dit qu'il faut être pardonné si on veut l'être. Il évoque le drame de l'alcool et de la drogue chez la jeunesse de son peuple et invite à la guérison (healing) et à la réconciliation.

Un personnage incontournable

Qu'il se nomme Conrad Sioui, Ovide Mercredi ou Romeo Saganash, les leaders amérindiens font souvent référence à la culture ancestrale de leurs peuples, un peu comme nos ministres évoquent les revendications traditionnelles du Québec.

Les Amérindiens n'ont jamais eu d'églises ni de prêtres, d'experts attirés de la chose religieuse. La tradition culturelle et religieuse, transmise oralement, s'y retrouve dans les légendes et épopées, dans la mémoire et le cœur des anciens.

Jean-Yves Assiniwi, un Algonquin de Maniwaki devenu consultant en matières amérindiennes, connaît bien William Commanda, qu'il qualifie de personnage important dans la communauté.

«C'est plus qu'un chef de bande; c'est un peu comme René Lévesque ou Félix Leclerc pour vous. Personne n'oserait affronter William, contester son autorité morale. Dans les moments difficiles, comme lors du suicide collectif d'adolescents à la réserve Pikogan, on a fait appel à ce sage», explique M. Assiniwi.

Quand on dit au jeune Assiniwi que William est en train d'incorporer les termes du mouvement écologique (mère-terre, grand-mère-lune et père-univers), il répond: «Ce n'est pas une culture morte, elle évolue, en réaction et en contre-réaction avec le milieu ambiant.»

«Certaines références, telles les quatre directions (les points cardinaux, les saisons...) et la configuration circulaire de toute réalité, font partie de la vie quotidienne de tout Amérindien», ajoute M. Assiniwi, en nous prévenant de ne pas sous-estimer l'enigmatisme Commanda, même si nous ne pouvons lui trouver de case dans nos catégories.

Samedi prochain
Jean-Jacques Simard: le mythe blanc-autochtone expliqué



Pour la population, rien de nouveau ni d'excitant. Les produits sont chers et on fait toujours la queue pour le pain et certaines denrées.

PHOTO REUTER

L'Ukraine à l'heure des choix

Une population désabusée s'apprête à voter demain dans l'indifférence

DIANE DESSUREAULT
collaboration spéciale

Diane Dessureault arrive d'Ukraine. Elle y a vécu un mois aux côtés des Canadiens délégués à Kiev pour aider à l'organisation du scrutin. Des Ukrainiens lui ont décrit le douloureux processus vers l'instauration de la démocratie.

Dans les rues de Kiev, la capitale de l'Ukraine, la grisaille s'éternise, avec les derniers vestiges de l'hiver, laissant percer le soleil en de rares et courts moments. On patauge dans la gadoue et soupire aux heures de pointe en attendant que les pneus, crissant dans le vide, débarrassent la chaussée, seuls chasse-neige disponibles...

De toute manière, la grande majorité des citoyens marchent de longues distances pour aller au travail, pénurie d'essence oblige. Le transport en commun (trolleybus désuets et métro surchargé) ne suffit plus à la tâche.

L'humeur des gens est à l'image de ce temps: maussade. À la veille des élections, encore peu d'affiches de candidats sur les murs de la ville. La télévision nationale (deux chaînes: YT1 et YT2) donne du temps d'antenne aux partis et aux candidats dûment enregistrés (28 partis enregistrés et trois autres reconnus). Deux vidéos qu'elle a produits avec la coopération de la mission d'assistance technique canadienne ainsi que de courts messages radio-phoniques sont diffusés régulièrement, histoire de joindre les quelques 40 millions d'Ukrainiens appelés à voter demain. Gouttes d'eau dans une mer d'indifférence, voilà ce qui apparaît clairement lorsque les gens nous disent quels sentiments les animent face aux élections législatives de dimanche.

Le pays est moribond, la population lasse et désabusée.

À Kiev, l'agitation des grandes villes, combinée à l'apparition de «nouveaux hommes d'affaires» ukrainiens ou étrangers, donne l'illusion de certains changements. Phénomène extrêmement circonscrit autour de certains hôtels et endroits réservés à ceux qui font de l'argent neuf et vite.

Pour la population, rien de nouveau ni d'excitant. Les marchés sont plus garnis certes, mais on n'a pas les moyens d'y acheter. On fait toujours la queue pour le pain et certaines denrées. Les médicaments sont introuvables. Dans les quartiers éloignés du centre-ville, les marchés sont vides. Dans les petites villes et à la campagne, cela crève les yeux, il n'y a rien: on doit compter sur un membre de la famille ou des amis qui travaillent à Kiev pour apporter de temps en temps les produits de première nécessité.

Des habitants de Kiev nous parlent de leur vision de l'avenir, de leurs espoirs ou de leur désespoir, de ces élections qui visent à instaurer une démocratie supposément libératrice. Selon leur âge, chacun trace un portrait teinté de ses expériences personnelles.

Un long parcours

Lidia Mazur est rédactrice en chef du magazine féminin *Zhinka*. Elle a 48 ans. Son mari est géologue et son fils géophysicien.

Elle fut d'abord professeur avant d'être maire d'une petite ville. La cause des femmes lui tient à coeur, elle y a consacré sa vie et dirige depuis huit

ans ce magazine indépendant. Elle fait actuellement partie de la Commission électorale nationale.

Pour elle, l'Ukraine a un long chemin à parcourir, élections ou pas. «La vie difficile d'après-guerre, dit-elle, a créé un génotype de femmes, assez spécial, plus éduquées et plus qualifiées que les hommes dans une proportion de 64 p. cent; plus nombreuses que ceux-ci (55 p. cent), elles pourraient décider de prendre le pouvoir. Mais il n'est pas sûr qu'elles en veulent, du moins sous sa forme actuelle, ayant vu l'échec qu'ont obtenu les hommes et le peu de souci qu'ils ont eu des personnes (Tchernobyl) a laissé des traces.

«Le chômage actuel touche beaucoup les femmes et la société ukrainienne machiste réagit en les écartant des postes de décision dans les secteurs importants (5 p. cent seulement) et en leur rendant difficile l'accès au Parlement (3 p. cent d'éluës). Beaucoup de femmes ont été refusées comme candidates pour des raisons que je juge futures. Les femmes portent sur leur dos la famille et tout ce qui s'y rapporte: contraception, éducation, santé, économie. Je ne suis pas très optimiste et comme elles, je suis consciente que les changements actuels comportent un danger d'exploitation pour les femmes et les enfants.»

L'OIT (Organisation internationale du travail) disait, en 1992, son inquiétude pour les femmes des pays de l'Est. Le parapluie social de protection créé par le communisme était contraignant et minimal, mais il était là (maternelles, soins de santé gratuits, colonies de vacances, logement). Maintenant, tout cela a brutalement baissé ou disparu et en plus le travail manque partout.

«Malgré tout, seul l'engagement des femmes peut sauver la planète et ce, partout dans le monde. Et dans ce sens, je crois que nous avons à découvrir et à parcourir de nouvelles avenues. Aussi, je participe à cette étape que constituent ces élections, parce que nous devons être vigilantes et participantes. La plupart de mes concitoyennes, trop occupées par la survie, ne peuvent s'engager, mais l'espoir est à long terme. Nous vivons une situation unique qui ne peut nous permettre de tirer des conclusions immédiates, je continue ma lutte.»

L'élection, une blague

Vitali Milovski et Alexandre Panit-

chev sont vendeurs de la rue. Vitali a 20 ans. Il est étudiant en administration et fait des petits boulots.

Alexandre a 23 ans. Il a abandonné les études. Il fait aussi des petits boulots et d'autres dont il ne parle qu'à mots couverts. Chaque jour, après ses cours, Vitali vend aux rares touristes des objets supposément à meilleur prix que dans les boutiques officielles. En réalité, il vend ces objets pour une grande boutique qui a pignon sur Krechatik, la rue la plus achalandée. Cela lui permet d'écouler d'autres marchandises.

Alexandre, lui, voyage pour un «patron» qui s'approvisionne en Allemagne ou ailleurs et n'est pas toujours libre de ses mouvements. Il se cache des policiers et des soldats qui foisonnent et peuvent l'interpeller à tout moment. A notre deuxième rendez-vous, il sera absent, pour cause de «voyage».

Dans la rue de l'Armée Rouge, au café L'Oriana, ils me racontent leur vie. Comme ils sont désireux de me dire leur désillusion, avec toute la fougue de leur jeunesse!

Que pensent-ils des élections du 27? Tous les deux éclatent de rire en disant: «Quoi? Quelles élections?»

Ont-ils vu les messages à la télévision ou entendu parler des programmes des candidats? «Nous ne regardons pas la télé, pas le temps ni le goût. Le gouvernement ou la mafia, ici, c'est du pareil au même. Chaque jour est pire que le précédent. 80 p. cent de nos amis basculent dans la criminalité ou la marginalité pour survivre.»

C'est Alexandre qui parle. Il est virulent. Pour lui, l'avenir c'est aujourd'hui. Rien d'autre à l'horizon que de faire le maximum pour soi-même sans s'occuper des autres. Une femme, des enfants, l'amour? «Pour quoi faire, si c'est pour crever. Il y a plus d'avortements ici que partout ailleurs. Tchernobyl, vous connaissez? Inconnue avant l'éclatement de l'URSS, la drogue est entrée par toutes les petites portes et j'ai plus d'amis qui se piquent qu'il y en a qui mangent à leur faim.»

Vitali, lui, est plus modéré. Il a une petite amie et souhaite connaître un avenir meilleur. Sa mère travaille pour un organisme gouvernemental et il en a vu pas mal, des gens favorisés par le système antérieur.

Il sait que beaucoup sont encore en selle et se présentent aux élections,

mais il espère que peut-être il y aura du nouveau. Il n'habite plus chez sa mère et essaie de s'en sortir seul. Il n'a pas encore basculé.

À notre deuxième rendez-vous, il est plus détendu et m'interroge sur les jeunes du Québec. «Lorsque l'Ukraine a déclaré son indépendance en 1991, j'étais très fier, je me disais qu'enfin nous pourrions faire des choses... mais le problème, c'est que personne, ici, ne sait comment faire et avant que cela se concrétise, il faudra 10 ans? 20 ans?... C'est trop long pour moi, j'espère partir, voir autre chose et ensuite revenir. Ce qui est sûr, c'est que personne ne voudrait retourner en arrière du temps de l'URSS, mais pour aller de l'avant, ce sera très dur. Peut-être irai-je voter, ne serait-ce que pour tenter le sort.»

Le salaire de la saucisse

Vladimir Grinchenko est âgé de 45 ans. Il est originaire de la Moldavie. Ingénieur en construction, il sait tout faire de ses mains (meubles, popote, maisons, musique), un talent naturel et un don pour la vie un peu rare.

Sa femme l'appelle son «gipsy» à cause de ses origines et l'évalue en saucisses et en pommes de terre par les temps qui courent. Son salaire est versé de cette façon depuis plusieurs mois. L'appartement d'État où ils habitent est coquet et chaleureux à souhait, parce qu'il y a tout fait.

L'édifice qui l'abrite, lui, a toute autre allure, décrépit et ayant besoin de réparations urgentes; on dirait deux mondes dans la même boîte. Vladimir joue de la guitare sur un instrument qu'il a lui-même fabriqué, de l'accordéon sur un très vieux instrument et du piano sur un héritage familial. La morosité de la ville et de sa population n'arrive pas à l'atteindre. Elections ou pas, un système ou l'autre, il porte en lui un optimisme contagieux.

Depuis peu, pour survivre, Antonina travaille comme interprète en plus de faire la traduction de documents. Elle a fait l'École des langues et a enseigné auparavant. Vive et fière, elle a 48 ans et accepte mal la situation de son pays. Ses premiers contacts avec les Canadiens à qui elle sert d'interprète, sont anxieux.

Elle avoue: «J'étais certaine de trouver des gens arrogants, venus nous dire quoi faire et je n'étais pas prête à les écouter la bouche ouverte, mais cela fut tout autre. Mon attitude a changé

considérablement et j'ai maintenant un mince espoir en ce qui concerne ce qui peut se faire ici.»

Le Canada, qui compte une diaspora ukrainienne importante et qui souhaite le succès des premières élections multipartites de ce pays, a mis sur pied un programme d'assistance électorale afin que l'Ukraine puisse se doter d'un Parlement efficace et démocratique. Cette aide (2,5 millions de dollars) est la plus importante parmi celle engagée par d'autres pays.

Il faut dire que la personnalité d'Antonina, entière et lutteuse, y est pour beaucoup. Pas question d'aborder cette femme et de rester indifférente. Elle défendra point par point ses idées, manifestera son scepticisme face aux réformes en cours, ses doutes face à des élections dites démocratiques, sans céder un pouce à ses interlocuteurs et se gagnera ainsi l'estime de tous.

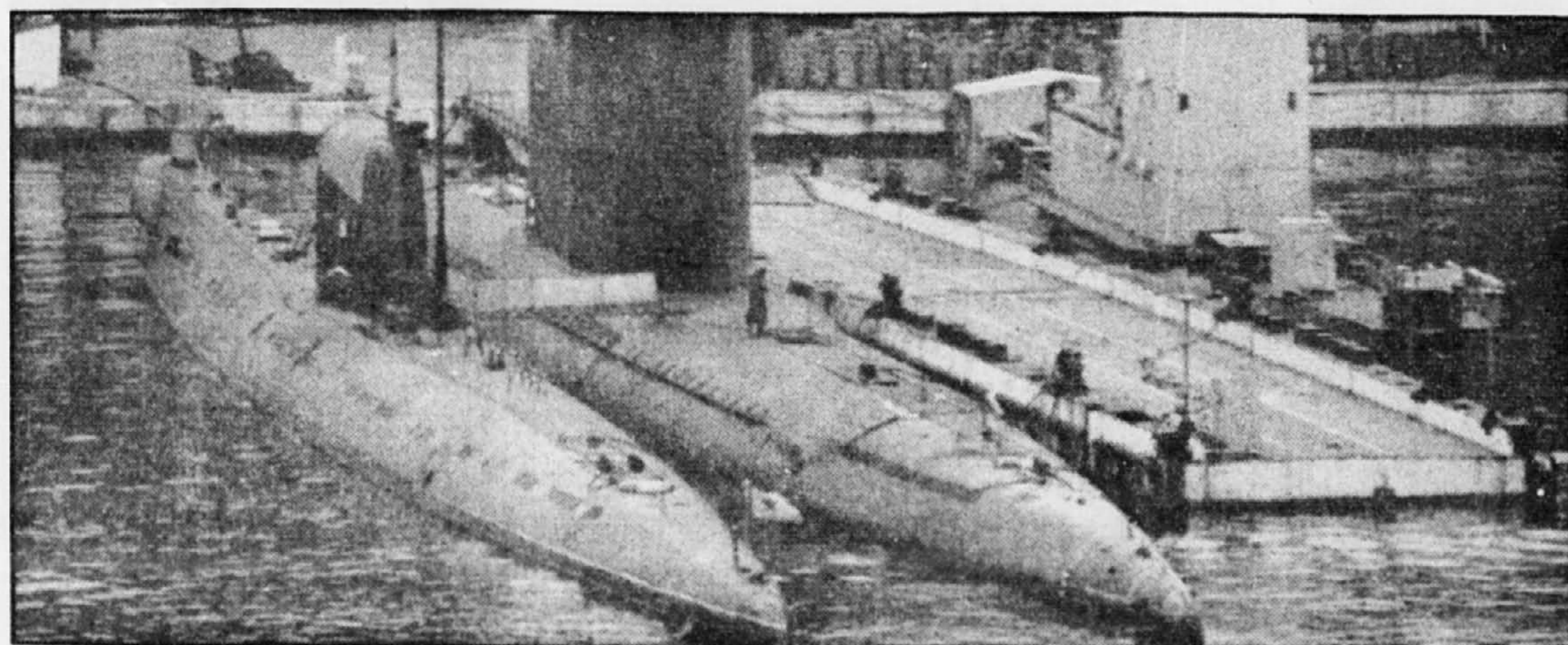
Elle a lutté toute sa vie pour améliorer le sort de sa famille, tout comme Vladimir, qui a travaillé pour le gouvernement pendant 10 ans en Sibérie: elle a dû assumer toutes les tâches. Il y a peu, elle était profondément désabusée et révoltée devant une retraite qui s'en vient et où il y aura encore sacrifice sur sacrifice et en même temps, rien pour ses deux garçons qui entament leur vie adulte. Elle dit: «J'ai maintenant une attitude différente, je constate que ce n'est facile nulle part. Bien sûr, les problèmes atteignent ici un degré tel, que se remotiver, jour après jour, est difficile. Je pense que l'engagement social est nécessaire, la responsabilisation essentielle et ce sera long. J'espère surtout pour mes enfants, car je considère que les changements seront si profonds que je mourrai avant d'en bénéficier.»

Viatcheslav Nassad est chauffeur. Il est âgé de 26 ans. Il est marié, sans enfant. Depuis huit ans, il a travaillé pour des organismes gouvernementaux et depuis quelques mois est au service d'un organisme de coopération canadienne à Kiev. Il a dû pour cela devenir autonome et renoncer aux avantages sociaux de l'État (pour ce que cela veut dire maintenant, ce n'est pas une grande perte), ce qui lui a demandé de l'initiative et du courage cependant.

Il est mal vu des autres chauffeurs, qui jugent qu'il leur vole des clients: chaque jour, il est en butte à des frustrations. Les policiers, à pied et mal payés, arrêtent les voitures plusieurs fois par jour, sous prétexte de vérifier les permis et inventent mille raisons d'émettre des contraventions. Plusieurs fois, Viatcheslav y goûtera, devant laisser son permis au policier, aller payer le billet à la banque et revenir chercher son permis. Pour éviter le tout: poussez quelques coupons (monnaie actuelle) au policier! Très efficace, dans une circulation embourbée dans la neige qui attend le soleil du printemps pour fondre.

Cinquante millions d'Ukrainiens se rendront voter, dimanche, à un moment crucial où ce pays (3e puissance nucléaire au monde qui vit toujours dans l'ombre de Tchernobyl) doit décider ce qu'elle fera de cette force de persuasion face à la Russie. De toute façon, l'Ukraine n'a pas les moyens d'utiliser cette force ni de la rendre sécuritaire.

Partout à l'Est, les peuples ont des défis à relever devant l'effondrement des systèmes et pour sauvegarder des acquis de la planète. Et c'est à n'en pas douter, le cas de l'Ukraine.



Troisième puissance nucléaire au monde mais au bord de la faillite, l'Ukraine doit décider ce qu'elle fera de cette force de persuasion face à la Russie.

PHOTO AP

Italie: après les scandales, les élections

Quarante-huit millions et demi d'Italiens sont appelés demain et lundi à condamner les scandales de l'ancien régime en élisant un nouveau Parlement, le douzième depuis 1948.

La prochaine législature devrait conduire assez rapidement à de nouvelles élections qui inaugureront la deuxième République.

Le mécanisme électoral est effroyablement complexe: un quart des 630 députés et des 315 sénateurs restent élus au suffrage proportionnel, qui assure une large représentation des forces politiques mais qui a aussi engendré la république des partis. En revanche, 475 députés et 232 sénateurs seront pour la première fois au scrutin uninominal, qui favorise les majorités de gouvernement. Il n'y a qu'un seul tour.

Quatorze partis figuraient dans le dernier Parlement. Quinze présentent

des candidats aux élections de demain. Trois grandes alliances se sont constituées, non sans de vives rivalités internes.

Les Progressistes regroupent huit formations de gauche, sous la férule du Parti démocratique de la gauche (PDS), qui a succédé en 1991 au Parti communiste. Ses alliés vont des néostalinien de Refondation communiste à l'Alliance démocratique, qui prône l'économie de marché. La gauche mise sur un score de 30 à 35 p. cent.

Le Pacte pour l'Italie comprend le Parti populaire, héritier en janvier dernier de la Démocratie chrétienne et les Populaires pour la réforme de Mario Segni. Ce centre modéré, crédité de 15 à 20 p. cent, peut devenir une force d'appoint.

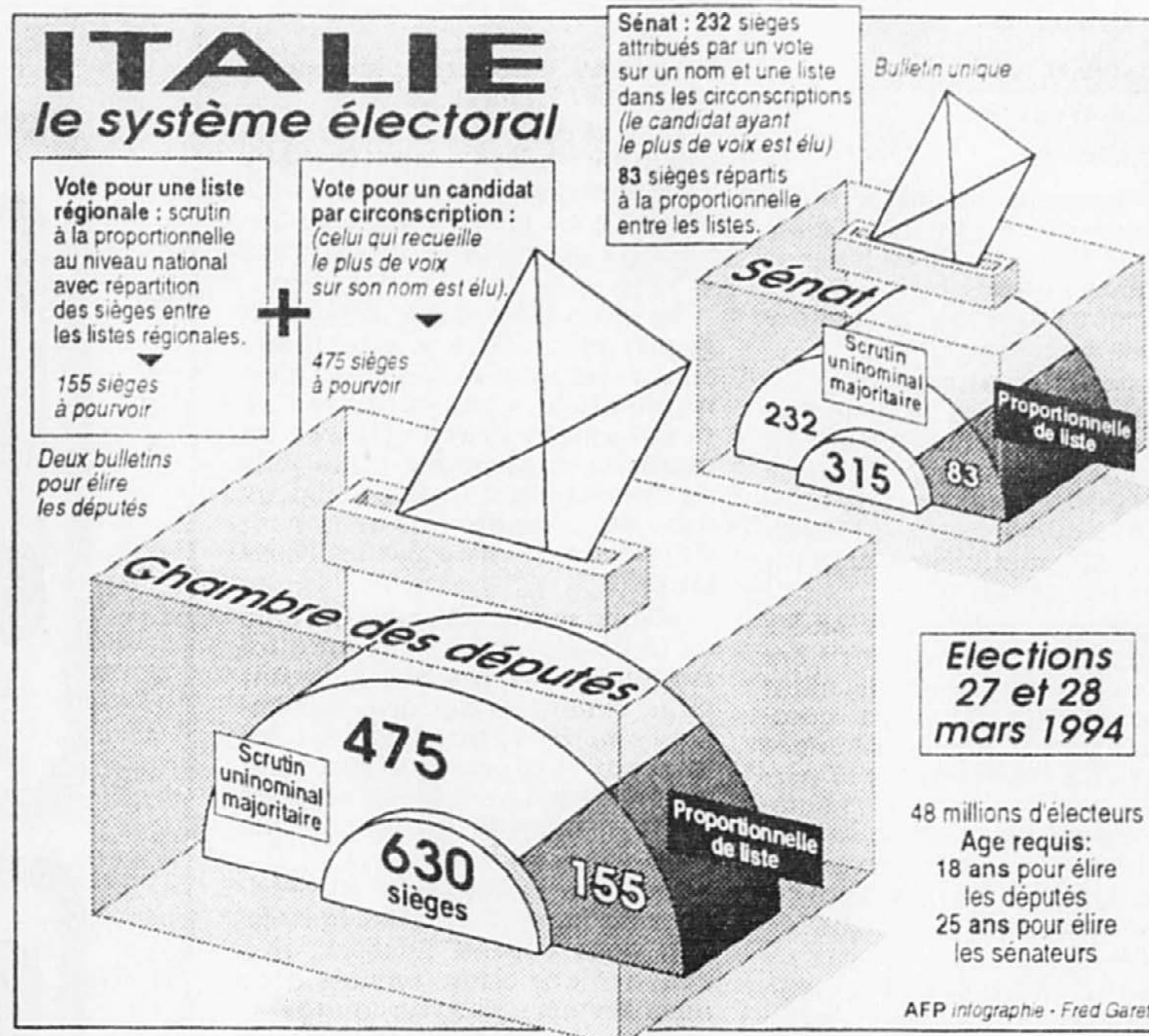
L'Alliance de la liberté est animée par le magnat de la télévision privée Silvio Berlusconi, qui a fondé en jan-

vier son propre parti, Forza Italia. Elle comprend aussi la Ligue du Nord du fédéraliste Umberto Bossi et la Droite nationale du leader «post-fasciste» Gianfranco Fini. Les derniers sondages lui accordent 40 à 45 p. cent.

La campagne a été animée par l'entrée en scène fracassante de Berlusconi. Elle a porté moins sur les programmes que sur des choix idéologiques. L'industriel a soigneusement évité les débats contradictoires, à l'exception de deux rendez-vous avec son principal rival, le leader du PDS Achille Occhetto.

Le siège de Rome n'est pas acquis à Berlusconi, qui s'y présente pour le scrutin uninominal face au candidat de la gauche, l'économiste Luigi Spaventa, ministre du Budget.

Mais il est certain, d'autre part, d'être élu: il est en effet en tête de liste au scrutin proportionnel dans trois autres collèges.



Umberto Bossi, aventurier de la politique

RENAUD GIRARD
Le Figaro

MILAN. Ce soir-là, Umberto Bossi, le chef charismatique de la Ligue du Nord, tient un rassemblement à Grugherio. Pour se rendre de Milan à cette bourgade de lointaine banlieue, il faut aller vers le Nord, en direction des Alpes. La route est, à elle seule, un résumé de l'histoire du miracle industriel italien. À peine a-t-on quitté les quartiers cossus des grandes banques, qu'on trouve, à la sortie de la ville, les usines Pirelli, le Michelin italien. Puis, ce sont les aciéries Breda et les rangées d'HLM de Sesto San Giovanni, baptisées naguère la «Stalingrad italienne», car on y naissait, on y grandissait et on y mourait communiste.

Encore un morceau d'autoroute et on arrive, à travers un paysage urbain à l'américaine — fast-food, vendeurs de voitures, halls d'exposition de meubles de série — à Brughiero, ville éparpillée par l'industrialisation des années 50-60, mais gagnée par l'explosion des PME des années 70-80. Bossi sait qu'il est là sur le terrain de son électorat: les classes moyennes, les commerçants, les artisans, les petits entrepreneurs.

La place de l'église, avec le carillon de son clocher, ses maisons basses, les grilles du parc d'une ancienne demeure aristocratique, a conservé son charme d'avant-guerre. Près de 2000 personnes attendent, tranquillement massées devant une estrade ornée de l'oriflamme au guerrier lombard, le symbole du mouvement fédéraliste. «C'est incroyable, remarque un vieux journaliste du Corriere della Sera. Bossi est le seul homme politique, avec Fini peut-être, à parvenir à déplacer encore les gens. L'autre jour, ils étaient 25000 à Trieste, 50000 à Trévise».

«Le Sénateur», comme on l'appelle ici avec un mélange de respect et d'affection, aime la politique à l'ancienne, celle du préau d'école, du porte-voix, de la poignée de main et de l'autographe. Bossi aime aller physiquement à la rencontre des électeurs alors que les grands leaders des autres partis (Berlusconi, Occhetto, Segni) préfèrent la télévision ou s'y sont résignés.

Soudain, les haut-parleurs crachent l'air du Nabucco de Verdi. Bossi arrive, suivi d'une escouade de gardes du corps et d'attachés de presse. L'air très concentré, il bondit sur l'estrade et entre immédiatement, de sa voix rauque, dans le vif du sujet. «Restons vigilants! Le régime ancien n'est pas mort! Il contrôle des millions d'emplois dans la fonction publique. Il faut l'achever, cette Révolution!» La foule est aux anges.

«On me reproche mon franc-parler? Mais il nous faut continuer à heurter pour faire passer nos idées.» L'homme a une éloquence à la fois passionnée et maîtrisée. La main gauche est collée au pupitre, tandis que la droite est sans cesse en mouvement pour rythmer, invectiver, mena-



Bossi est le contraire de l'homme politique italien traditionnel.

cer. «Toutes les voix de la Démocratie chrétienne et du Parti socialiste, dans le Sud, étaient liées aux subventions de la Caisse du Mezzogiorno. C'était dominant-donnant.» La voix enfle: «Personne n'a le droit de me traiter de raciste parce que je dis la vérité!» Tonnerre d'applaudissements.

Passé obscur

Ce qui frappe, chez Bossi, c'est d'abord son débit: aisé, rapide, un rien théâtral. Il parle sans notes, et les idées, toujours étayées d'exemples concrets, semblent lui venir naturellement. Un vrai talent de tribun. Il est vrai que son catéchisme n'est pas compliqué: Rome, qui est à 650 km de Brughiero, n'a ni les moyens ni la légitimité pour se mêler des affaires des petites cités lombardes. Était-il normal que le Nord, qui travaille, paie pour le Sud, qui ne travaille pas? Le Nord doit retrouver la liberté, grâce au fédéralisme, sinon de l'autonomie. Moins d'État, moins d'impôts, moins de centralisation et chacun chez soi.

L'originalité du chef de la Ligue, c'est qu'il n'est pas entré en politique par le biais de l'État. Bossi est un bate-

leur. Loin d'avoir cherché à se forger une image d'homme d'État, il s'est voulu un aventurier de la politique. Il n'a aucune «carrière» derrière lui. Son passé, sur lequel il n'aime pas s'étendre, est aussi mal connu de ses collaborateurs que du public. Il naît en 1941, dans une famille très modeste d'ouvriers du textile des environs de Varese. C'est un gosse des rues plutôt qu'un élève modèle. Ses études écourtées, il fait tous les métiers, dont celui de joueur de guitare dans un cabaret. Il trouve un emploi dans l'industrie médicale où il devient laborantin, ce qui lui permettra plus tard de se présenter comme «hématologue».

Mais, à cette époque où le gauchisme soixante-huitard domine les créneaux idéologiques de la jeunesse, Bossi fait une rencontre qui le marquera à vie: celle de Bruno Salvadori, le chef de l'Union Valdotaïne, mouvement militant pour l'autonomie du Val d'Aoste. C'est la grande époque du PLB (Front de libération de la Bretagne) en France et du PQ (Parti québécois) au Canada. Mi-fédéraliste, mi-indépendantiste, l'Union Valdotaïne s'insurge contre l'administration romaine, qui prétend envahir la Vallée de ses directives et de ses fonctionnaires, majo-

ritairement recrutés dans le Sud. Bossi est immédiatement séduit.

En 1982, Bossi fonde la Ligue lombarde, qui étend le propos de l'Union Valdotaïne à tout le Nord de l'Italie. Pendant huit ans, il est pratiquement seul. Mais il ne renonce pas. Il mange de la vache enragée jusqu'en 1987, année où la Ligue conquiert un siège de sénateur pour lui et un siège de député. La traversée du désert est finie. Devenue Ligue du Nord, lors du Congrès de février 1991, le mouvement de Bossi obtient soixante sièges de député et quarante au Sénat à l'issue des élections de 1992. En l'espace de cinq ans, la Ligue a gagné deux millions de voix. Bossi est célèbre. Les commentateurs évoquent «une bête politique» comme on n'en avait pas connu depuis la guerre. Mais son succès ne lui monte pas à la tête.

Il sait rester, dans son comportement, un Italien moyen vivant avec sa deuxième femme et leurs deux fils, dans un pavillon anonyme du village de Gemonio, non loin du lac Majeur. Sa simplicité affichée renforce encore son succès. Il n'a pas d'ailleurs à se forcer. Mal à l'aise au sein de la grande bourgeoisie libérale, comme de l'intelligentsia communiste, il n'a ni les ma-

nières ni la culture qui lui permettraient de les pénétrer. Bossi n'aime que l'Italie moyenne. En campagne, il dine toujours dans les pizzerias qui sont à son image: ni vraiment chic, ni vraiment populaire. Il ne boit que du Coca-Cola et fume comme un pompier.

Bossi est le contraire de l'homme politique italien traditionnel. Il n'y a pas de différence entre son discours en public et ses propos en privé. L'homme, dont le franc-parler confine parfois à la vulgarité, est fermé à la compromission. L'ancien président du conseil socialiste Craxi lui téléphone-t-il pour lui proposer une entente secrète? Il refuse aussitôt et révèle la démarche au premier rassemblement électoral.

Rhétorique populiste

La rhétorique électorale du «sénateur» a la rusticité du personnage. Ses discours sont tous bâtis sur le même modèle: premièrement, le régime ancien n'est pas mort, il faut poursuivre l'offensive jusqu'à obtenir la «liberté», c'est-à-dire le fédéralisme. Deuxièmement, on détaille, exemples à l'appui, les méfaits du centralisme, la participation de l'étatisme, l'oligarchie industrielle et on accuse la gauche de vouloir les renforcer. Troisièmement, on s'en prend à Berlusconi, histoire de souligner sa différence. «Bossi a compris que pour réussir dans la politique italienne, il fallait paraître le plus neuf possible», explique Renato Maninier, politologue à Milan. «D'où, ses thèmes de campagne et son style inédit de tenancier de bar.»

Mais Bossi ne se contente pas d'une rhétorique populiste. Bien conseillé, il émaille son discours de propositions concrètes. Il sait pointer du doigt telle anomalie du Code des impôts, telle carence du Code civil, dont souffre l'Italie prospère et travailleuse des PME. Lorsqu'il stigmatise «l'injustice fiscale» ou même «Rome la voleuse», il ne manque pas de souligner (à juste titre) qu'avec une imposition cumulée de 528 p. cent sur les bénéfices, les entreprises italiennes sont les plus taxées d'Europe. La régionalisation des impôts? Elle s'appuie sur le fait, avéré, que le Nord paie à lui seul «près des deux tiers des dépenses de l'État italien». Dans sa stratégie électorale, Bossi se montre exclusivement pragmatique. Ayant renoncé à gagner les voix du Sud, il ne s'y rend plus jamais.

Alors, Bossi, homme d'État ou «Capo popolo»? Pinay ou Poujade? Pour cet intellectuel milanais, ancien militant du Parti communiste, le chef de la Ligue est «l'incarnation de la droite italienne» qui, depuis le traumatisme de la Première Guerre mondiale, n'a jamais été que populiste et opportuniste.

Quoi qu'il en soit, à l'issue de sa visite à Brughiero, Bossi, n'hésitera pas à se rendre dans le fief ouvrier de Sesto San Giovanni. Et, malgré l'heure tardive, cet «homme ordinaire» fera salle comble.

Silvio Berlusconi, le vidéocrate

JEAN-SÉBASTIEN GAGNON
collaboration spéciale
ROME

En se rendant aux urnes, les Italiens fondent la IIe République et choisissent parmi un éventail de nouveaux candidats issus de partis récemment créés ou renommés. Personnage phare de la présente campagne, Silvio Berlusconi, le Cavaliere, incarne selon certains l'aboutissement de la réforme politique italienne.

Le Cavaliere s'est lancé en politique voici deux mois, en formant son propre parti, Forza Italia (Allez Italie). Ce faisant, le financier de 57 ans a mêlé les cartes de la campagne électorale. Il s'est présenté en pourfendeur du «communisme», en solution de rechange à l'Alliance progressiste, forte de son récent succès aux élections administratives.

Homme nouveau s'il en est un, le docteur Berlusconi est le premier à admettre son inexpérience politique. Mais il se targue aussitôt de son succès

entrepreneurial. À ses débuts, le diplômé de la faculté de droit de Milan s'est rapidement illustré dans l'immobilier en construisant, en périphérie de la métropole lombarde, de vastes quartiers résidentiels. En 1977, il crée une petite télévision privée qui dessert les locataires de son complexe.

Aujourd'hui, Berlusconi monopolise littéralement le secteur télévisuel privé de la péninsule grâce à ses trois réseaux nationaux. Son empire, la Fininvest, troisième groupe en importance après les géants Fiat et Olivetti, rassemble sous trois cents entreprises près de 40 000 employés. Il possède entre autres un club de soccer (Milan AC), une chaîne de magasins à grande surface, des maisons d'édition, de multiples quotidiens et revues, de même que la plus riche boîte de publicité italienne.

Nombreux sont ceux qui craignent le pouvoir médiatique de Berlusconi. «L'élection du docteur est une menace sans précédent pour la démocratie, affirme le sémioticien Umberto Eco.

L'union des pouvoirs médiatique et politique dans les mains d'une seule personne ne manquerait pas de constituer une nouvelle forme de dictature, la vidéocratie.»

Forza Italia

La fondation de Forza Italia, le parti de M. Berlusconi, coïncide avec le lancement de l'actuelle campagne électorale. Grâce à lui, le Cavaliere veut avant tout rompre avec les réseaux politiques de l'ancien gouvernement. Pour ce faire, il a recruté à travers toute l'Italie, par l'entremise de Publitalia (sa propre agence de publicité), des personnalités locales influentes et surtout n'ayant aucun antécédent politique. Les candidats en lice, en majorité des hommes de professions libérales, ont dû passer un test en trois étapes: lecture d'un discours devant la caméra, confrontation avec un journaliste incisif et participation à un débat.

Parallèlement à l'organisation du

parti, les «clubs Forza Italia» se sont rapidement répandus des Alpes à la Calabre. On en compte à l'heure actuelle près de 13 000, qui remplissent les simples conditions de constitution: être composé de quatre membres et un président, réunis sous un même numéro de fax. Pour le moment, il est difficile de considérer ces clubs comme la base de Forza Italia puisqu'ils n'ont désigné qu'un nombre très limité de candidats et n'ont qu'une faible voix au chapitre des orientations politiques du parti.

Face à un État croulant sous une dette de 1 700 000 milliards de lire (1400 milliards de dollars), les troupes du Cavaliere proposent une réduction draconienne de l'appareil public. «L'État, clame Berlusconi, doit s'astreindre à la défense extérieure et intérieure, laissant éducation, santé et pensions à qui sait mieux le faire et à moindre coût.» Il fait aussi miroiter aux Italiens la création d'un million d'emplois et la diminution de leur énorme fardeau fiscal.

Afin d'éviter une concurrence qui aurait été favorable aux Progressistes, Forza Italia s'est allié aux autres partis de droite: la Ligue du Nord et les néofascistes de l'Alliance nationale. Le «pôle de droite» ainsi créé boite cependant, handicapé par la concurrence de ses chefs. Depuis quelques semaines, le leader de la Ligue du Nord, Umberto Bossi, multiplie les attaques contre Silvio Berlusconi. «Nous verrons, dit Bossi, comment il se comportera quand nous remettrons en question ses télévisions, lui, l'ultralibéral.» Ce à quoi le Cavaliere rétorque: «Après les élections, tous les partis de droite devront faire leurs comptes avec nous, et réaliser que ce sont les votes de Forza Italia qui ont fait vaincre leurs candidats.»

Le personnage du Cavaliere est avant tout médiatique. Appuyé d'une équipe d'experts en marketing politique, recrutée au sein du milieu publicitaire, Silvio Berlusconi a la mainmise sur chacune de ses apparitions dans les médias.

Des relents de la Nuit de cristal?

Une synagogue de Luebeck incendiée

Associated Press
LUEBECK, Allemagne

■ Des inconnus ont mis le feu à une synagogue de Luebeck dans la nuit de jeudi à hier en lançant un ou plusieurs engins incendiaires qui ont fait d'importants dégâts mais aucune victime.

Les autorités allemandes qui soupçonnent des extrémistes de droite d'être les auteurs de cet incendie ont offert une récompense de 50 000 marks (environ 40 000 \$) à quiconque leur fournirait des informations permettant d'arrêter les responsables.

L'incendie a éclaté vers 2 h 30. Très vite alertés par un membre de la communauté juive résidant près de la synagogue, les pompiers ont pu éteindre les flammes avant que le feu ne gagne la partie centrale de l'édifice. Toutefois, deux pièces situées à l'avant du bâtiment ont été gravement endommagées. La police a ouvert une enquête pour « tentative de meurtre ».

À Bonn, la Chancellerie a aussitôt condamné cet attentat antisémite. « Nous sommes aux côtés de la communauté juive et nous demandons aux autorités compétentes de n'épargner aucun effort pour amener les criminels devant

la justice », a déclaré le bureau du chancelier Helmut Kohl.

De son côté, Ignatz Bubis, président du Conseil central des juifs en Allemagne a accusé les « néo-Nazis de tenter de refaire ce qui s'était passé dans les années 1930 ».

La plus vieille partie de la synagogue de Luebeck avait été reconstruite après la Seconde Guerre mondiale. Comme des centaines d'autres synagogues et de magasins appartenant à des juifs en Allemagne, l'édifice religieux avait été incendié lors de la Nuit de cristal organisée par les Nazis en 1938.

« Nous sommes juste à la veille de la Pâque juive », a quant à lui rappelé Heinz Jaekel, dirigeant de la communauté juive à Hambourg après s'être rendu sur les lieux de l'attentat. « C'est tout simplement horrible, je ne peux pas exprimer le sentiment que j'éprouve », a-t-il dit.

Quant à Heide Sidonis, président du Land de Schleswig-Holstein dont dépend Luebeck, il a dénoncé « ce crime terrible dont nous devons tous avoir honte ».

Le maire de Luebeck Michael Bouteiller a promis de fournir une protection spéciale à la communauté juive lors de la Pâque juive.

Témoignages troublants de la femme et des enfants de Touvier

Reuter
VERSAILLES

■ La compagne et les deux enfants de Paul Touvier ont proclamé hier leur foi en l'innocence de l'ex-milicien et ont raconté devant la cour d'assises des Yvelines leur vie de parias, de reclus parfois, pendant leur longue fuite de couvents en monastères.

« J'ai peut-être eu une vie difficile mais je ne regrette pas », a déclaré Monique Berthet. « J'ai eu un mari que j'ai beaucoup aimé, que j'aime toujours, des enfants dont je suis fière. Si j'avais à recommencer, je recommencerais ».

Retenant un sanglot, cette femme de 68 ans, au visage volontaire, qui s'est mariée religieusement avec Paul Touvier en 1947 a lancé en manière de défi qu'elle avait « bien l'intention » d'épouser civilement l'ex-milicien après le procès.

« J'aimerais bien m'appeler légalement madame Paul Touvier », a-t-elle dit.

Pour Monique Berthet, l'accusé n'est ni l'homme haineux dépeint par les psychiatres ni l'antisémite dénoncé par les parties civiles. « On a dit que mon mari était anti-juif. Jamais à la maison je n'ai entendu des propos dans ce sens-là », a-t-elle affirmé.

« Mon père a souffert de toutes ces accusations ordures ! » Malgré une voix de petite fille, Chantal Berthet, 45 ans, a plaidé avec ferveur la cause de son père, dont elle semble avoir épousé toutes les thèses sur l'assassinat de sept otages juifs le 29 juin 1944 à Rillieux-la-Pape, près de Lyon.

Cette femme au chignon de dame patronnesse, semblant sortir des années 50, a expliqué avoir mis à profit ses études de droit — écourtées par la clandestinité — pour se consacrer entièrement à la réhabilitation de l'honneur de son père.

« Sauver des gens »

« Un homme qui a sauvé des vies humaines ne doit pas être ici (...) Mon père n'a pas participé de près ou de loin aux déportations. Tout ce qu'il a essayé de faire, c'est de sauver des gens », a-t-elle affirmé.

Paul Touvier prétend que les Allemands exigeaient l'exécution de 100 otages et qu'il a ramené ce chiffre à 30, puis à sept.

Prisée de dire pourquoi elle n'avait jamais songé à quitter Paul Touvier pour mener une vie normale, Chantal Berthet a répondu : « C'était lourd, très lourd mais je ne pouvais pas abandonner mes parents ».

Une question sur son avenir l'a laissée un instant désarmée mais elle n'a pas entrevu de futur distinct de celui de son père. Mon rêve, a-t-elle dit, est de « vivre enfin en paix et que mon père ait enfin quelques années où il pourra respirer un peu ».

Pierre Berthet, 44 ans, qui a la même voix de fausset que Paul Touvier et les mêmes expressions désuètes, a raconté une existence qui semble avoir été engloutie par le combat en faveur de l'ex-milicien.

De cette triste « vie de proscrit », il a gardé le souvenir d'amis « extraordinaires » comme Jacques Brel et Pierre Fresnay, un « rêve éveillé », un « ballon d'oxygène dans ces années difficiles ». « On se sentait devenir des gens normaux », a-t-il dit.

Comme sa sœur, il avait envie de se marier mais le scandale provoqué par la grâce de Paul Touvier en 1972 et leur nouvelle fuite a « vraiment coupé ce projet ».

Pour Monique, Chantal et Pierre Berthet « toute cette affaire » n'existe que parce qu'il y a eu un « bombardement horrible et traumatisant de la presse » qui a nourri un « terrible » sentiment de persécution.

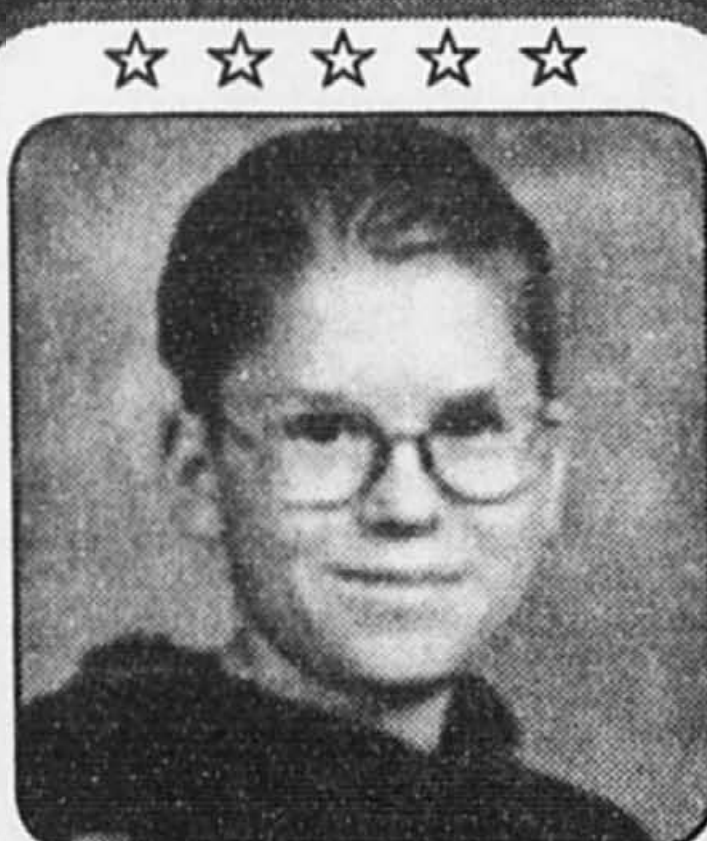
Quand les avocats des parties civiles leur ont demandé s'ils

avaient un seul instant pensé aux victimes de Rillieux-la-Pape et aux déportations des juifs, les proches de Paul Touvier ont eu à peu près les mêmes réponses.

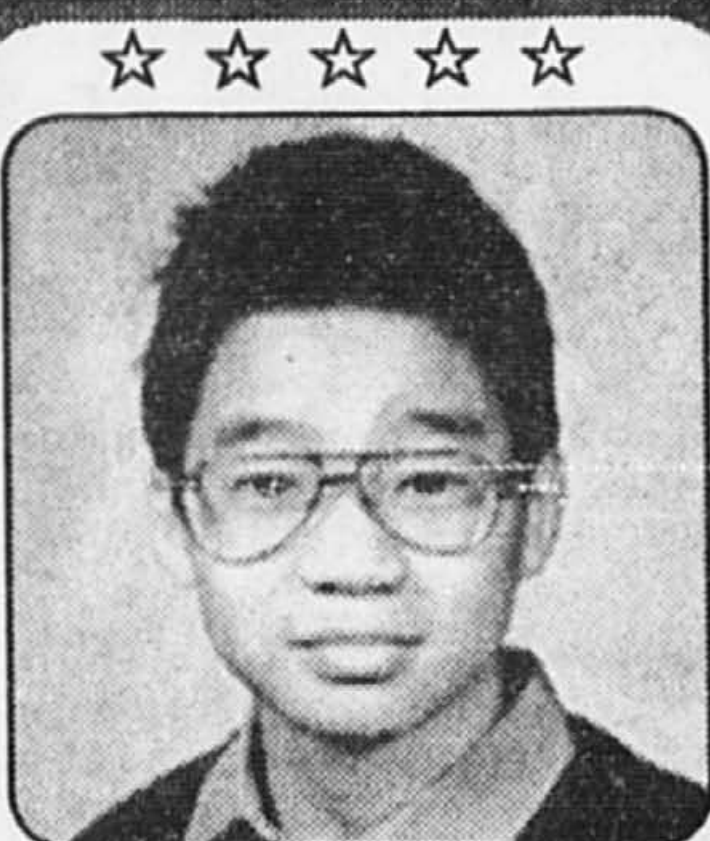
« J'ai toujours compati à ces malheurs. Quand on a beaucoup souffert soi-même, on comprend ces choses-là. Il ne faudrait pas que ça recommence », a dit Monique Berthet.

Nos 5 meilleurs

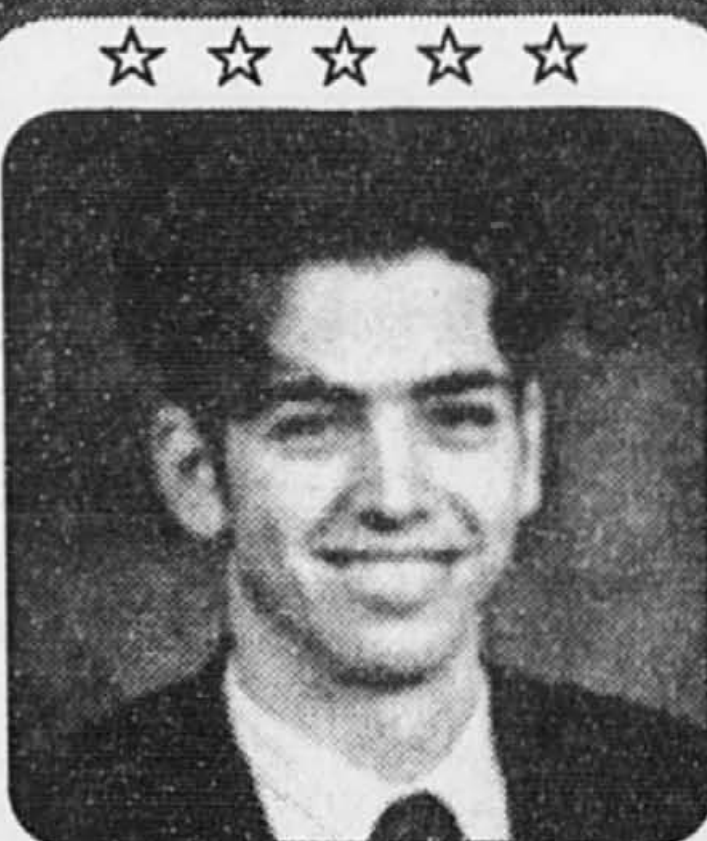
La Presse



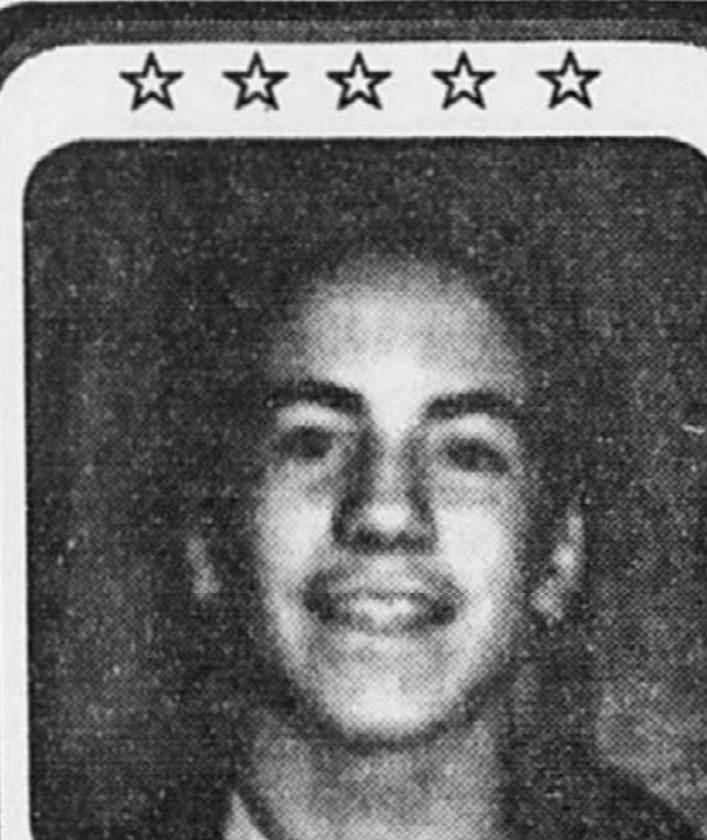
JACQUES MATHIEU
BOUCHERVILLE
Polyvalente de Mortagne



CÉDRIC TANG
SAINT-LAMBERT
École Monseigneur-Parent



JEAN-MICHEL CHAPUT
DUVERNAY
Collège Laval



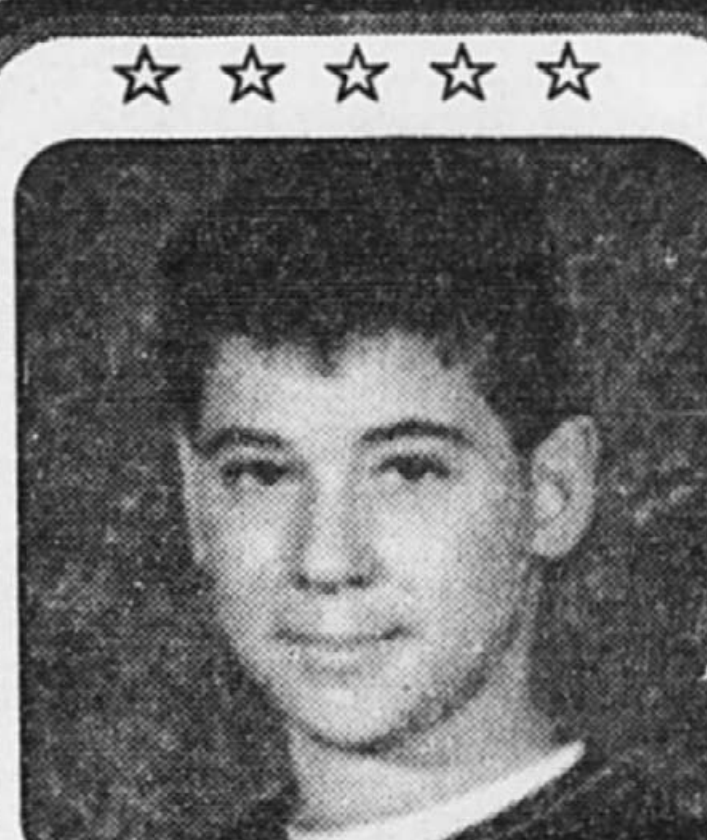
ALEXIS BOURDEAU
SAINT-THIMOTHÉE
École Baie-Saint-François

Les jeunes choisis comme porteurs d'élite de la semaine recevront un document souvenir de leur nomination, un dictionnaire **LE ROBERT D'AUJOUR-D'HUI**, quatre invitations gratuites à visiter la **TOUR OLYMPIQUE** et un coton ouaté avec le dessin du **Stade** et de la **Tour**.

ROBERT



PARC
OLYMPIQUE
MONTREAL



FRANCIS COURNOYER
SAINT-HYACINTHE
École Casavant

Joignez-vous à l'équipe des porteurs de La Presse au 285-6911

NOUVEAU À LA BAIE! LANCÔME, PARIS

BIENFAIT TOTAL LE FLUIDE DE JOUR HYDRATATION ET ÉCLAT L'HYDRATATION TOTALE

est immédiate et continue...
grâce à la **PHYSIO-CONVERSION**
qui libère progressivement des agents hydratants
pour une hydratation optimale durant toute la journée.

L'ÉCLAT TOTAL

est renouvelé durant toute la journée... parce que
l'hydratation optimale est appuyée par un mélange
actif de vitamine C, de provitamine B5
et d'un dérivé d'acide alpha-hydroxy.
ET LA PROTECTION...
contre les agressions de l'environnement et contre les
radicaux libres est assurée par des dérivés de
vitamine E auxquels on a ajouté un écran solaire FPS 15.

50 ml. 36 \$



Votre prime exclusive!

À l'achat de Bienfait Total de Lancôme, vous recevrez une prime contenant 3 produits :

- **BI-FACIL**, démaquillant à double action pour les yeux, 60 ml;
- **ROUGE ABSOLU**, rouge à lèvres hydratant longue tenue, corail nouveau;
- **TRÉSOR**, lotion parfumée pour le corps, 30 ml.

Produits de beauté, rayon 240. Offre en vigueur jusqu'au 9 avril ou tant qu'il y en aura. Une prime par personne.



LA BAIE

JOLIMENT AVANTAGEUX

Compagnie de la Baie d'Hudson